



RAPPORT SUR LES

OPÉRATIONS EFFECTUÉES

EN VERTU DE LA LOI

SUR LES ACCORDS DE

BRETTON WOODS ET

DES ACCORDS CONNEXES

1997

Préparé par
la Direction des finances et
du commerce internationaux
Mars 1998



Le présent rapport est une publication
annuelle du ministère des Finances.

Pour obtenir des exemplaires
supplémentaires, s'adresser au

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopie : (613) 996-0518

Également accessible sur Internet à l'adresse
<http://www.fin.gc.ca/>

This document is also available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Le Fonds monétaire international	7
Aperçu	7
Les priorités du Canada au sein du FMI	9
La situation des prêts en 1997	16
La gestion des intérêts du Canada au FMI	17
La participation financière du Canada	19
Les prochains défis	20
La Banque mondiale	21
Aperçu	21
Les priorités du Canada à la Banque mondiale	26
Les principales questions en 1997	33
L'efficacité administrative et la rentabilité	35
La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale	35
Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale	37
La participation financière du Canada	40
Les prochains défis	42
Questions communes	43
Aperçu	43
Le renforcement du secteur financier	43
Réduction de la dette multilatérale	44
Annexes	
1 Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1997	47
2. Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA – Exercice de 1997	49
3. Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA aux pays en développement	50
4. Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale et de l'IDA – Biens et services canadiens au 30 juin 1997	51

INTRODUCTION

Les institutions issues des accords de Bretton Woods, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, ont été fondées à l'occasion d'une conférence tenue à Bretton Woods, au New Hampshire, en 1944. Le FMI a été créé pour promouvoir le fonctionnement harmonieux du système monétaire international, encourager le commerce et les mouvements de capitaux à l'échelle internationale et favoriser des taux élevés de croissance économique durable. Le FMI (le « Fonds ») est devenu le pivot du système monétaire international. Il surveille les politiques économiques des pays membres, fournit des conseils stratégiques et offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements et à d'autres difficultés économiques.

La Banque mondiale a pour but de relever le niveau de vie et de promouvoir le développement durable dans les pays en développement. En qualité de plus importante institution de développement au monde, elle offre une aide sous diverses formes aux pays en développement, notamment des prêts dans le cadre de projets, une aide technique et des conseils de stratégie économique structurelle. Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (IDA), la Société financière internationale (SFI) et l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI). La BIRD et l'IDA sont couramment désignées Banque mondiale (la « Banque »). L'IDA est l'organisme qui aide les pays en développement les plus pauvres du monde.

Le Canada est le huitième membre en importance du Fonds et de la Banque, après les six autres pays du Groupe des Sept (G-7) et l'Arabie Saoudite. La participation formelle du Canada est autorisée en vertu de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, dont l'article 13 prévoit que :

« Le ministre des Finances fait déposer devant le Parlement, au plus tard le 31 mars ou, si celui-ci ne siège pas, dans les trente premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre, un rapport d'activité pour l'année civile précédant cette date contenant un résumé général des opérations visées par la présente loi et un exposé détaillé de toutes les opérations qui intéressent directement le Canada, notamment les ressources du groupe de la Banque mondiale et les prêts qu'elle consent, les sommes souscrites et les contributions faites par le Canada, les emprunts effectués au Canada et l'obtention de biens et services canadiens. »

Les sections qui suivent portent sur les activités et les opérations du FMI et de la Banque mondiale en 1997. La dernière section traite des questions intéressant ces deux institutions. Les annexes renferment des tableaux chiffrés détaillés sur les activités effectuées au cours de l'année.

Rôles du FMI et de la Banque mondiale**Fonds monétaire international**

- Surveille le système monétaire international et favorise la coopération monétaire internationale.
- Favorise la stabilité de change et des relations de change ordonnées entre les pays membres.
- Offre une aide financière à court et à moyen terme aux pays qui sont aux prises avec des problèmes de balance des paiements.
- Tire principalement ses ressources financières des quotes-parts des États membres.

Banque mondiale

- Favorise le développement économique et la réforme structurelle dans les pays en développement.
- Aide les pays en développement en finançant à long terme des projets et des programmes de développement.
- Offre une aide financière particulière aux pays en développement les plus pauvres, par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement.
- Stimule l'entreprise privée dans les pays en développement, essentiellement par l'intermédiaire de sa filiale, la SFI.
- Obtient la plupart de ses ressources financières au moyen d'emprunts sur le marché obligataire international.

LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Aperçu

Le Canada est une économie ouverte qui dépend dans une large mesure du commerce et des flux financiers internationaux. En conséquence, il a nettement intérêt à maintenir un système monétaire international vigoureux qui favorise la libre circulation des biens, des services et des avoirs financiers. Le FMI joue un rôle important dans la stabilité du système financier mondial et la croissance économique durable à grande échelle en aidant les pays aux prises avec des déséquilibres externes insoutenables et les problèmes économiques qui s'y rattachent.

Les avantages de l'adhésion

L'adhésion au FMI offre certains avantages particuliers :

- Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs du Fonds; le Ministère compte en outre un administrateur au sein du Conseil d'administration, lequel regroupe 24 membres. Cette représentation permet au Canada d'influencer en haut lieu les décisions du FMI au sujet de programmes d'aide destinés à certains pays et des grandes questions qui influent sur le système financier mondial.
- Par l'examen périodique de la situation des pays membres, le FMI offre au Canada une source indépendante de conseils stratégiques sur les politiques macroéconomiques et en discute de façon régulière avec les représentants canadiens du ministère des Finances et de la Banque du Canada.
- Les efforts déployés par le FMI pour que les pays débiteurs respectent leurs obligations en vertu des programmes d'aide du Fonds contribuent à assurer le remboursement des prêts bilatéraux que leur consent le Canada et l'utilisation efficace de l'aide canadienne bilatérale de développement.
- La participation financière du Canada au FMI lui rapporte des intérêts.
- Si le Canada était aux prises avec de graves problèmes au chapitre de la balance des paiements, il pourrait demander une aide financière au FMI.

Les rouages du FMI

Le FMI fonctionne à la manière d'une caisse de crédit. Il dispose de vastes ressources qu'il offre de plusieurs façons aux pays membres pour les aider à corriger les déséquilibres provisoires de la balance des paiements.

Les membres fournissent des ressources au FMI sous forme de « quotes-parts » d'après leur importance relative dans l'économie mondiale. La quote-part d'un pays permet de déterminer dans quelle mesure il pourra puiser dans les ressources du Fonds s'il se heurte à des problèmes économiques. À la fin de 1997, l'ensemble des quotes-parts des 182 membres du FMI s'établissait à 145,3 milliards de DTS¹.

Un pays membre utilise les ressources générales du FMI en achetant (opération appelée « tirage ») des monnaies d'autres pays membres au moyen d'un montant équivalant à sa propre monnaie. Le pays membre rachète (rembourse) ses propres devises au FMI à l'aide des devises d'autres pays membres sur une certaine période, moyennant intérêt. Ainsi, les pays membres se font mutuellement crédit.

Les pays membres qui cherchent à obtenir une aide financière peuvent recourir à la « tranche de réserve » et à quatre « tranches de crédit », dont chacune représente 25 p. 100 de leur quote-part. Une fois la première tranche de crédit utilisée, le pays membre et le FMI doivent conclure une entente portant sur une série de mesures et de réformes économiques visant à éliminer les problèmes de balance des paiements et à instaurer le climat propice à la croissance durable non inflationniste.

Selon la gravité du problème, ces mesures font l'objet d'un « Accord de confirmation » ou d'un « Mécanisme élargi de crédit ». Les accords de confirmation s'échelonnent sur 12 à 18 mois, tandis que les mécanismes élargis de crédit durent généralement trois ans. Les tirages visant les tranches supérieures sont généralement répartis sur la durée de l'accord. Les pays aux prises avec une crise qui risque de se propager à d'autres pays peuvent obtenir une aide financière d'urgence par l'entremise du « Mécanisme de réserve supplémentaire » récemment mis sur pied.

Les membres peuvent également recourir à des mécanismes instaurés à des fins particulières, notamment la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus (FFCI), qui prévoit une aide financière aux pays membres faisant face à des recettes d'exportation insuffisantes temporaires ou à d'autres chocs externes imprévus.

Les pays en développement à faible revenu ont accès à une aide financière à des conditions de faveur dans le cadre de la Facilité d'ajustement structurel (FAS) et de la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR), sous forme de prêts à faible taux d'intérêt assortis de périodes de remboursement prolongées.

¹ Le droit de tirage spécial (DTS) est l'unité de compte normalisée des opérations du FMI. Il représente un panier de cinq monnaies importantes pondérées : le dollar américain, le deutsche mark, le yen, la livre sterling et le franc français. À la fin de 1997, un DTS valait 1,93 dollar canadien.

Les priorités du Canada au sein du FMI

Stabilité économique et financière mondiale

L'un des principaux objectifs du Canada consiste à faire en sorte que le FMI soit capable de satisfaire aux nouveaux besoins de l'économie mondiale et de composer avec les crises qui pourraient surgir, comme celle qui a frappé le Mexique à la fin de 1994. Le Fonds doit donc réagir rapidement pour adapter ses mécanismes et ses politiques de prêt. En 1997, les discussions portant sur un certain nombre d'initiatives proposées à l'occasion du Sommet économique du G-7, à Halifax, se sont poursuivies. Les principales recommandations visaient :

- à déterminer les problèmes avant qu'ils ne dégénèrent en crise, par le resserrement des activités du FMI au plan de la surveillance des politiques nationales et de l'évolution des marchés financiers et par l'intensification de la divulgation de ces renseignements aux participants du marché monétaire;
- à s'assurer, par l'examen de la onzième révision générale des quotes-parts, que le Fonds dispose de ressources suffisantes pour effectuer ses opérations courantes de prêt et qu'il possède suffisamment de liquidités afin de réagir aux situations d'urgence en doublant les ressources prévues par les Accords généraux d'emprunt du FMI.

À la suite de ces recommandations, le Conseil d'administration du Fonds a pris un certain nombre de mesures il y a deux ans. La crise financière qui a frappé l'Asie en 1997 et les défis que continue de poser l'intégration croissante du système économique mondial ont accru l'importance pour le Fonds de donner suite à ces initiatives.

La crise financière asiatique

Avant 1997, l'économie des pays de l'Est asiatique affichait l'un des taux de croissance les plus vigoureux au monde, bénéficiant d'un taux d'inflation relativement faible, de finances publiques saines et de taux d'épargne et d'investissement élevés. Cette combinaison intéressante a suscité un important influx de capital étranger dans la région, d'autant plus que des taux de change relativement fixes semblaient minimiser le risque de change. Plus récemment, toutefois, des problèmes ont commencé à se faire jour. Dans plusieurs pays, la croissance des exportations a ralenti et les prix ont fortement chuté. La compétitivité des exportations a chuté alors que le dollar américain, auquel les devises étaient liées, s'est apprécié face au yen, le Japon étant un important client de la région. En bout de ligne, le système financier sous-développé de la région n'a pu absorber cet influx massif de capitaux. Le crédit intérieur a connu une expansion rapide, et il s'est de plus en plus concentré dans des investissements improductifs. Les portefeuilles des banques se sont également détériorés à mesure que la situation des entreprises devenait précaire. Alors que les problèmes s'accumulaient, les investisseurs locaux et étrangers se sont tournés vers d'autres débouchés.

Dans ces circonstances, la Thaïlande a été contrainte de laisser le baht flotter le 2 juillet. Sa valeur a rapidement chuté et les pressions se sont propagées aux monnaies et aux marchés boursiers de Malaysia, d'Indonésie et des Philippines. Au début du mois d'août, la Thaïlande a été contrainte de solliciter une aide financière au FMI et a obtenu des crédits de soutien de 17,2 milliards de dollars américains. Cette somme comprenait 3,9 milliards de dollars américains provenant du Fonds et d'importantes sommes provenant de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et de donateurs bilatéraux.

Soutien du FMI pour la Thaïlande, l'Indonésie et la Corée

Contributions (en milliards de dollars américains)

Donateur	Thaïlande	Indonésie	Corée
FMI	3,9 (505 p.100 de la quote-part)	10,0 (490 p.100 de la quote-part)	21,0 (1 939 p.100 de la quote-part)
Banque mondiale	1,5	4,5	10,0
Banque asiatique de développement	1,2	3,5	4,0
Donateurs bilatéraux	10,6	≈23,2	23,35
Total	17,2	≈41,2	58,35

Malgré cette aide internationale, la confiance dans la région ne s'est pas rétablie. Les problèmes ont persisté et les Philippines ont été forcées de retarder leur retrait d'un mécanisme élargi de 1 milliard de dollars américains accordé par le FMI en 1994. En octobre, l'Indonésie a également sollicité un accord de confirmation malgré l'absence apparente d'une crise imminente touchant sa balance des paiements. On espérait que cette aide de stabilisation de 43 milliards de dollars américains (dont plus la moitié constituait un deuxième mécanisme d'aide bilatérale) rétablirait la confiance des investisseurs dans le pays et ferait échec à la propagation du fléau dans la région.

Toutefois, la crise a continué de s'étendre et, vers la fin de 1997, a touché la Corée du Sud, la onzième puissance économique du monde. Même si son économie est plus riche et plus moderne que celle des pays de l'Asie du Sud-Est, la Corée a aussi vu son système financier faiblir. La confiance dans l'économie n'a pas tardé à s'effriter en novembre et l'on a observé une fuite de capitaux étrangers. La Corée n'a eu d'autre choix que de réclamer une aide internationale. Au début de décembre, une aide de 58 milliards de dollars américains a été annoncée (cela comprend un second fonds d'aide de 23 milliards de dollars américains, auquel le Canada s'est engagé à verser

1 milliard de dollars américains). La conclusion d'une entente, en janvier, avec les créanciers internationaux en vue de rééchelonner une partie de la dette à court terme de la Corée a également contribué au redressement de son financement extérieur.

Tout au long de la crise, le FMI et l'aide financière qu'il a accordé ont été à l'avant-scène de la réponse internationale. Dans chacun des trois principaux pays touchés, les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont subordonné l'octroi d'une aide financière à l'acceptation d'un programme de réforme détaillé mis au point par le FMI. En outre, l'aide fournie est exceptionnellement élevée par rapport à la quote-part des pays bénéficiaires.

De vastes réformes structurelles sont au cœur des trois programmes, tout comme l'obligation d'adopter une stricte politique monétaire visant à stabiliser la monnaie locale. De plus, les déficits budgétaires gouvernementaux ont été limités au minimum. Chaque programme met l'accent sur la restructuration du secteur financier, ce qui a entraîné la fermeture de banques et de sociétés de financement et l'adoption de mesures visant à améliorer la réglementation, la surveillance et la transparence des opérations comptables. D'autres mesures propres à chaque pays ont également joué un rôle clé. L'Indonésie a été contrainte de déréglementer largement plusieurs marchés, tandis que le programme de la Corée insiste sur la libéralisation des comptes de capital et la réforme des grands conglomérats, les *chaebol*.

Jusqu'ici, la Thaïlande et la Corée ont fait d'importants progrès dans la mise en œuvre de leurs programmes, alors que la situation de l'Indonésie demeure délicate. Même si la période d'adaptation qui s'amorce sera difficile, espérons que les réformes réclamées par le FMI aideront la région à bénéficier de nouveau de la croissance dynamique qu'elle a déjà connue.

Préparation et diffusion de données

Dans la foulée du Sommet de Halifax, le Fonds a également commencé à préparer de nouvelles normes sur les données pour mieux informer les marchés de l'évolution de la situation financière et économique et pour renforcer la surveillance qu'exerce le Fonds. Les pays qui empruntent sur les marchés financiers mettent, en temps opportun, des données détaillées à la disposition du public grâce à la *Special Data Dissemination Standard* établie en avril 1996. Des renseignements sur les méthodes statistiques des membres qui adhèrent à cette nouvelle norme sont affichés au babillard électronique des normes de diffusion, sur Internet (<http://dsbb.imf.org>). Dans le cas du Canada, un des premiers pays à souscrire à cette norme, l'information se retrouve à l'adresse <http://dsbb.imf.org/country/cancats.htm>.

L'évolution récente de la situation en Asie du Sud-Est a fait ressortir des lacunes quant à l'accès du public aux données sur la dette extérieure et les réserves internationales (opérations à terme et utilisation des réserves). La divulgation de renseignements sur la situation financière des banques commerciales a également présenté des difficultés. À la demande du Canada et d'autres membres, le FMI examine des façons d'élargir la *Special Data Dissemination Standard* pour mieux régir ces aspects.

Une entente portant sur une norme générale moins exigeante pour tous les membres du Fonds est intervenue en 1997. Le *General Data Dissemination System* mettra l'accent sur l'amélioration qualitative des données dans un cadre statistique qui tient compte de la diversité de l'économie des pays membres et des critères de développement de leurs systèmes statistiques.

Nouveaux accords d'emprunt. Au Sommet de Halifax, le G-7 a demandé au Groupe des Dix (G-10) et à d'autres pays en mesure de soutenir le système monétaire international d'établir des accords de financement visant à doubler le montant des ressources accordées en vertu des Accords généraux d'emprunt (ententes de crédit qui appuient les ressources courantes du FMI). Un groupe de travail du G-10, présidé par le Canada, a amorcé des consultations auprès d'éventuels adhérents.

Au début de 1997, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé des nouveaux accords d'emprunt qui ont pour effet de doubler les ressources ou le crédit actuellement accordés au FMI par le truchement des Accords généraux d'emprunt. Les ressources seront fournies par les pays du G-10, d'autres pays industrialisés et un groupe de pays en développement jugés capables de soutenir le système financier international. La participation élargie aux Nouveaux accords d'emprunt témoigne de la nature changeante de l'économie mondiale et de l'empressement des pays nouvellement industrialisés à partager la responsabilité de la gestion du système monétaire international. La crise financière qui s'est produite en Asie presse les participants à ratifier sans tarder les mécanismes en vue de mettre en œuvre les Nouveaux accords d'emprunt.

Nouveaux accords d'emprunt

Voici les principales caractéristiques importantes des Nouveaux accords d'emprunt :

- Les pays participants consentiront des prêts au FMI lorsque ce dernier aura besoin de ressources supplémentaires pour prévenir ou corriger les insuffisances du système monétaire international ou redresser une situation exceptionnelle qui menace la stabilité du système.
- Vingt-cinq pays ont convenu de prêter jusqu'à 34 milliards de DTS (environ 66 milliards de dollars canadiens) au Fonds en cas d'urgence financière.
- La part du Canada s'établit à 4,1 p. 100 sous forme d'un engagement à consentir des prêts non budgétaires au FMI à partir de ses réserves internationales.
- Les Nouveaux accords d'emprunt entreront en vigueur lorsqu'ils auront été entérinés par d'éventuels participants à des accords de crédit d'une valeur d'au moins 28,9 milliards de DTS, y compris les cinq membres adhérent aux accords de crédit les plus importants.
- Les Nouveaux accords d'emprunt ne remplacent pas les Accords généraux d'emprunt, qui demeureront en vigueur. Cependant, ils constituent le premier et le principal recours du FMI en cas de besoin de ressources supplémentaires.

Révision des quotes-parts

Le Fonds doit disposer de ressources suffisantes pour maintenir son efficacité à titre d'institution monétaire qui vient en aide aux pays aux prises avec des problèmes provisoires de balance des paiements en appuyant de saines pratiques d'ajustement. Les quotes-parts du Fonds sont révisées périodiquement de manière à les régénérer. La dernière augmentation des quotes-parts a eu lieu en 1992.

Lors de la onzième révision générale, tenue en septembre dernier, le FMI a convenu de hausser de 45 p. 100 ses quotes-parts pour les porter à 212 milliards de DTS (287 milliards de dollars américains). Les trois quarts de cette majoration seront répartis entre tous les membres en proportion de leur quote-part actuelle. Le reste sera distribué de manière à ce que la quote-part des membres corresponde davantage à leur importance relative sur la scène économique mondiale. Les nouvelles quotes-parts prendront effet lorsque les membres intervenant pour 85 p. 100 du total des quotes-parts auront sanctionné leur quote-part majorée.

Allocation de DTS

Depuis quelques années, le FMI cherche des façons d'éliminer l'iniquité de la répartition actuelle des DTS parce qu'un certain nombre de nouveaux membres, y compris la Russie et d'autres pays à économie autrefois centralisée, n'ont pas participé aux allocations antérieures. Lors des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale, en septembre 1997, les gouverneurs du FMI ont approuvé une allocation spéciale ponctuelle de 21,4 milliards de DTS pour s'assurer que tous les membres reçoivent une part équitable des allocations cumulatives de DTS.

Cette allocation ponctuelle, qui requiert une modification des Statuts du FMI, doublera l'allocation actuelle des DTS. Les allocations consenties aux pays membres constitueront le point de repère des allocations cumulatives par rapport aux quotes-parts actuelles.

Droits de tirage spéciaux (DTS)

- Le DTS est un élément des réserves de liquidité internationales créé par le FMI et alloué périodiquement à ses membres à titre de supplément de leurs réserves de devises et d'or.
- Pour procéder à une allocation générale de DTS, le Conseil des gouverneurs du FMI doit statuer sur l'existence d'un besoin mondial d'augmentation des réserves existantes.
- Les DTS ont été alloués pour la première fois aux membres en 1970. Deux autres allocations générales ont été effectuées, la plus récente en 1981. L'encours des DTS en circulation se chiffre actuellement à 21,4 milliards de DTS.

Le Canada a reçu des allocations totalisant 779,3 millions de DTS. En tenant compte de l'allocation spéciale ponctuelle, les allocations reçues par le Canada totaliseront 1 266,5 millions de DTS.

Transparence et responsabilisation

La sensibilisation accrue aux activités du FMI aide le public à comprendre les rouages de cette institution. Ainsi, le Canada a appuyé des mesures visant à renforcer la transparence des activités du Fonds et la responsabilisation qui en découle. Le Fonds a donné suite aux préoccupations de ses membres pour ce qui est d'assurer la transparence en diffusant un plus grand nombre de renseignements sur ses activités. Il publie des rapports par pays, assure une plus grande couverture de ses consultations annuelles auprès de ses membres et donne accès à ses documents archivés de plus de 30 ans.

En mai 1997, le FMI a lancé une nouvelle série de Notes d'information à la presse (NIP) qui fournissent des renseignements sur la situation économique d'un pays membre et les conclusions du FMI au sujet des politiques et des perspectives de ce pays. Les NIP sont publiées à la demande du pays visé, à l'issue de consultations périodiques avec le Fonds. La première NIP visant le Canada a été publiée le 19 février 1998.

En 1997, le Fonds a également terminé un examen interne des résultats des programmes de réforme en vertu des FASR. Selon cette étude, les progrès ne sont pas égaux. Certes, les déséquilibres budgétaires ont été réduits – ce qui a facilité le recul de l'inflation –, la libéralisation des prix et la réforme se sont concrétisées, la baisse du revenu par habitant a été freinée et les indicateurs sociaux sont plus encourageants. Par contre, des politiques macroéconomiques et structurelles plus vigoureuses s'imposent pour que la croissance se double d'une amélioration du niveau de vie et pour accélérer la viabilité de la situation extérieure. Le rapport a été publié en février 1998.

Le Canada a accordé beaucoup d'importance à l'établissement d'un processus indépendant d'évaluation périodique impartiale des activités du FMI. Dans ce contexte, le FMI a amorcé un processus d'évaluation mené par des experts indépendants de l'extérieur et portant sur plusieurs éléments de programme appuyés par la FASR, notamment sur trois sujets : l'évolution de la situation externe des pays pendant l'application des programmes appuyés par la FASR, les politiques sociales et la composition des dépenses publiques pendant l'application de ces programmes, et l'effet de la prise de possession des programmes appuyés par la FASR par des pays. Les experts ont terminé leur rapport au début de 1998. Le Canada insistera pour qu'il soit publié dans les plus brefs délais.

Comment obtenir des documents du FMI

Le Service des publications du FMI fournit une gamme de documents sur les politiques et les activités du Fonds, et sur la conjoncture financière et économique internationale :

- le rapport annuel du FMI;
- les *Perspectives de l'économie mondiale*;
- les rapports par pays;
- les *Statistiques financières internationales*;
- le rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change;
- les communiqués;
- le *Bulletin du FMI*.

Le Centre des publications est situé au 700 19th Street NW, Washington D.C. 20431, États-Unis. Téléphone : (202) 623-7403; télécopieur : (202) 623-7201. Courrier électronique : publications@imf.org.

Une vaste gamme de documents, notamment des fiches d'information, des communiqués, des discours, le *Bulletin du FMI*, des rapports annuels, les *Perspectives de l'économie mondiale*, des rapports par pays et des documents de travail, sont diffusés sur le site Internet du Fonds (<http://www.imf.org>).

Régie

L'une des initiatives clés de 1997 a été l'adoption de lignes directrices sur le rôle du Fonds en matière de régie. Ces lignes directrices (communiqué 97/15 sur le site Internet du Fonds) soulignent l'importance accrue que les membres du Fonds accordent à une saine régie et appuient une participation plus active du Fonds dans la promotion de politiques et de pratiques administratives propices à la lutte contre la corruption dans la gestion des ressources publiques.

Libéralisation du compte de capital

Vu la rapide croissance des marchés de capitaux internationaux, de nombreux pays ont libéralisé le compte de capital de leurs balances des paiements. Lors de sa réunion du printemps de 1997, le Comité intérimaire du Fonds (il s'agit de la réunion semestrielle des gouverneurs du FMI qui sont représentés au Conseil d'administration) a convenu que le FMI est tout indiqué pour promouvoir la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux. Le Comité a donc proposé d'intégrer expressément la promotion de la libéralisation des comptes de capital dans les Statuts du Fonds.

En septembre, le Comité intérimaire a appuyé la poursuite des travaux sur la libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux en prévision de la modification des Statuts du Fonds. Le Canada a souligné qu'il faudra adopter

des balises, des mécanismes transitoires et des politiques d'approbation pour encadrer adéquatement la libéralisation des comptes de capital. Il a également pris fermement position en faveur d'une étroite collaboration avec d'autres institutions financières internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour que les activités du Fonds soient compatibles avec celles de ces autres organismes.

La situation des prêts en 1997

L'une des principales activités du Fonds consiste à fournir une aide financière à court et à moyen terme aux pays membres qui se heurtent à des problèmes de balance des paiements, pour leur permettre de corriger les déséquilibres provisoires de leur balance des paiements tout en limitant le plus possible la perturbation du système monétaire international. Le soutien financier du FMI et l'aide supplémentaire qu'il mobilise souvent auprès d'autres sources permettent aux pays de faire des ajustements économiques en douceur.

À la fin de 1997, le FMI avait conclu des accords de prêt d'une valeur de 43,5 milliards de DTS avec 60 pays membres (voir l'annexe 1). Les tirages effectués par ces pays en 1997 ont presque triplé par rapport au niveau de 1996, pour atteindre 16,8 milliards de DTS. Cette forte hausse des prêts est surtout attribuable aux tirages effectués par les membres touchés par la crise asiatique.

Tableau 1
Flux des ressources du FMI

	1996	1997
	(en milliards de DTS)	
Achats totaux	6,0	16,8
Dont :		
Accords de confirmation	2,5	13,2
Mécanisme élargi de crédit	2,6	2,8
Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus	0,2	0,1
Facilité d'ajustement structurel et Facilité d'ajustement structurel renforcée	0,7	0,7
Rachats totaux	5,1	5,7
Achat nets	0,9	11,1

La Corée, l'Indonésie et la Thaïlande ont tous effectué d'importants tirages en vertu d'accords de confirmation.

À la fin de 1997, la Corée est devenue le premier membre à bénéficier d'une aide en vertu du mécanisme de réserve supplémentaire approuvé récemment. Ce mécanisme a été mis sur pied à la suite de la réunion de représentants de

14 pays d'Asie-Pacifique, dont le Canada, tenue les 18 et 19 novembre 1997 à Manille pour discuter de l'évolution de la crise asiatique. Pour permettre au FMI de mieux s'acquitter de ses responsabilités, l'Accord de Manille adopté à l'occasion de cette rencontre presse le FMI d'instaurer une facilité de prêts à court terme qui tiendrait compte de l'intensification des flux de capitaux privés et de la gravité des problèmes financiers possibles. Le mécanisme de réserve supplémentaire vise à endiguer les crises susceptibles de se propager aux signataires de l'Accord de Manille.

En 1997, les prêts accordés en vertu d'un mécanisme élargi de crédit ont légèrement augmenté, surtout dans le cas de la Russie et des Philippines. D'importants prêts ont également été consentis à l'Algérie, à l'Argentine, à la Bulgarie, à l'Ukraine et au Pérou en vertu d'accords de confirmation et de mécanismes élargis de crédit. Les prêts assortis de conditions de faveur, qui relèvent de la FASR, ont légèrement augmenté.

La Bulgarie a été le seul pays à effectuer un tirage en vertu de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus, un des mécanismes instauré à des fins particulières par le Fonds.

La gestion des intérêts du Canada au FMI

Le ministre des Finances représente le Canada au Conseil des gouverneurs du FMI, et il est chargé de gérer les intérêts canadiens auprès du Fonds. Le ministre intervient dans les dossiers du FMI en participant aux réunions du comité intérimaire, au printemps et à l'automne, en prononçant une allocution à l'occasion de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'en rencontrant périodiquement le directeur général du Fonds. (On peut consulter les discours du ministre sur le site Internet du ministère des Finances, à l'adresse <http://www.fin.gc.ca>.) Le gouverneur de la Banque du Canada est le gouverneur suppléant du Canada auprès du FMI. Il participe également aux réunions du Fonds, au printemps et à l'automne.

La gestion des intérêts du Canada dans le cadre des travaux permanents du FMI est déléguée par le gouverneur à l'administrateur, Thomas A. Bernes, le représentant du Canada au Conseil d'administration. M. Bernes est l'un des 24 membres du Conseil d'administration. Outre le Canada, il représente 11 pays (l'Irlande et 10 pays des Caraïbes), qui forment un groupe au Conseil d'administration. Ce dernier compte 12 représentants de pays en développement ou en transition et 12 représentants de pays industrialisés. À titre de principal organe décisionnel du Fonds, le Conseil d'administration tient habituellement trois réunions par semaine.

Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques que fournit le Canada à l'égard des questions soulevées au FMI et des intérêts opérationnels du Canada. En outre, la Banque du Canada collabore étroitement avec le ministère des Finances pour fournir à l'administrateur du Canada des conseils sur des questions d'intérêt. Au nombre des autres ministères et organismes mis à contribution, mentionnons le ministère des

Affaires étrangères et du Commerce international ainsi que l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Au ministère des Finances, la Division des finances et de l'analyse économique internationales est particulièrement chargée d'effectuer des analyses et de préparer des conseils sur les questions stratégiques et les programmes propres à certains pays qui sont soumis au Conseil d'administration.

Le Parlement est informé des activités et des opérations des institutions issues des accords de Bretton Woods au moyen du rapport annuel sur les opérations de ces institutions, des communiqués du Comité intérimaire et du Comité du développement et de la participation des administrateurs canadiens et des fonctionnaires aux travaux des comités parlementaires.

Participation du Canada aux décisions du FMI

Vu que la plupart des décisions du FMI font l'objet d'un consensus, il est rare que les gouverneurs et le Conseil d'administration soient appelés à voter de façon officielle. Le Canada tente d'orienter l'élaboration des propositions touchant les politiques du Fonds avant qu'elles n'atteignent le Conseil d'administration (le plus souvent, en faisant circuler des mémoires énonçant sa position) ou d'influencer les autres membres par l'intermédiaire de discussions au Conseil. En 1997, le Canada s'est abstenu de voter sur la question de l'augmentation des salaires du personnel du FMI.

Bureau du Canada au FMI

Outre l'administrateur, le Bureau du Canada compte un conseiller canadien et deux adjoints techniques. L'Irlande choisit l'administrateur suppléant, et les pays des Caraïbes désignent un deuxième conseiller.

Structure du Bureau de l'administrateur

Administrateur :	Thomas A. Bernes
Conseiller canadien :	Mostafa Askari
Adjoint canadien :	Jeff Chelsky
Adjoint canadien :	Christoph Duenwald
Téléphone :	(202) 623-7778; télécopieur : (202) 623- 4712
Adresse :	11-100, 700 19th Street NW, Washington D.C. 20431, États-Unis

La responsabilité principale du Bureau de l'administrateur consiste à défendre les intérêts du Canada et des autres pays représentés au Conseil d'administration du Fonds. Le Bureau participe aux discussions du Conseil qui portent sur une vaste gamme de questions stratégiques, opérationnelles et administratives, notamment la surveillance, les demandes d'aide des pays et les examens connexes.

La participation financière du Canada

La participation financière du Canada au FMI se compose principalement de sa quote-part, qui s'établit à 4 320,3 millions de DTS, soit environ 3 p. 100 du total des quotes-parts. Cette quote-part représente un avoir mis à la disposition du Fonds et libellé en partie en dollars canadiens et en partie en devises, notamment en dollars américains ou en DTS. Ces montants en devises continuent de faire partie des réserves de change du Canada. Puisqu'elle constitue un avoir, la quote-part du Canada n'est pas comptabilisée comme une dépense dans le budget du gouvernement du Canada.

Seule une très faible partie de la quote-part du Canada en dollars canadiens est effectivement détenue en espèces par le FMI. Le reste est conservé par la Banque du Canada (sous forme de billets à vue) au cas où le FMI aurait besoin de ressources additionnelles. Le Canada reçoit des intérêts sur sa quote-part lorsque le dollar canadien est utilisé pour effectuer des prêts, c'est-à-dire lorsque d'autres pays membres effectuent des tirages en dollars canadiens. En 1997, le Canada a reçu 20,4 millions de DTS en raison de sa position créditrice nette. La quote-part du Canada s'élèvera à 6 369,2 millions de DTS une fois que seront ratifiées les nouvelles quotes-parts dont on a convenu lors de la onzième révision générale.

À la fin de l'année, les réserves du Canada totalisaient 834,3 millions de DTS, soit 107,1 p. 100 de son allocation cumulative. En 1997, les réserves de DTS du Canada dépassaient son allocation, ce qui a généré un revenu d'intérêt net de 1,6 millions de DTS². Ce revenu et le revenu net tiré de la position créditrice nette du Canada auprès du Fonds sont versés au Compte du fonds des changes du Canada, ce qui ajoute aux réserves de devises du Canada.

² Lorsque les réserves de DTS d'un pays membre sont supérieures (ou inférieures) à son allocation cumulative, ce membre (ou le Fonds) touche des intérêts sur la différence.

Tableau 2

Position financière du Canada au FMI

	31 décembre 1997	31 décembre 1996
	(en millions de DTS)	
Quote-part	4 320,3	4 320,3
Réserves du Fonds en dollars canadiens	3 153,0 ¹	3 467,5 ¹
Position de réserve du Fonds	1 167,3 ²	852,8 ²

¹ En accord avec les règlements du Fonds, ce dernier conserve au moins 0,25 p. 100 de la quote-part du Canada sous forme de dépôts en dollars canadiens auprès de la Banque du Canada. Le solde de l'avoir du Fonds en dollars canadiens prend la forme de billets à vue ne portant pas intérêt, également confiés à la Banque du Canada.

² Montant que le Canada peut tirer à vue au FMI pour les besoins de sa balance des paiements. Ce montant résulte à la fois de la partie de la quote-part du Canada mise à la disposition du Fonds en devises sur une certaine période et de l'utilisation du dollar canadien dans le cadre des opérations financières du Fonds avec d'autres pays membres. Comme sa désignation l'indique, la position de réserve du Fonds fait partie des réserves officielles en devises du Canada.

L'an dernier, conformément à ses engagements, le Canada a contribué à la FASR du FMI. Cette facilité offre une aide financière à des conditions de faveur à des pays à faible revenu aux prises depuis longtemps avec des problèmes de balance des paiements. L'engagement du Canada à l'égard de la FASR prend la forme d'un prêt de 500 millions de DTS et d'une subvention d'environ 190 millions de DTS. À la fin de 1997, les remboursements relatifs à ces accords totalisaient 368,1 millions de DTS, et les subventions représentaient 79,3 millions de DTS.

Le Canada participe également aux Accords généraux d'emprunt, mécanisme de crédit établi par le G-10 pour suppléer aux besoins de ressources du Fonds en cas de crises financières. L'engagement du Canada à l'égard des Accords généraux d'emprunt équivaut à 892,5 millions de DTS. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée au cours des dernières années, mais elle constitue un important filet protecteur pour les activités du Fonds en cas d'urgence financière. Comme il est mentionné ci-dessus, le Canada s'est également engagé à participer aux Nouveaux accords d'emprunt lorsque ce mécanisme sera en vigueur.

Les prochains défis

Le Fonds aura pour principal défi de veiller à ce que sa mission satisfasse aux besoins de l'économie mondiale, de plus en plus intégrée. En outre, il doit continuer d'appuyer les membres aux prises avec des problèmes de balance des paiements, y compris les pays pauvres lourdement endettés. Pour ce faire :

- Le FMI doit déterminer comment réorienter ses activités de surveillance pour mieux prévoir, éviter et corriger les crises de liquidités et de confiance qui ont récemment touché l'Asie.

- Le FMI doit continuer de contribuer efficacement à l'élaboration d'une vaste stratégie de gestion de la dette en veillant à disposer de ressources suffisantes pour continuer de financer la FASR à l'intention des pays pauvres lourdement endettés. Il doit également poursuivre la mise sur pied d'une FASR autofinancée, pour offrir aux pays à faible revenu des prêts à long terme et à des taux d'intérêt réduits.
- Le FMI doit examiner de près la meilleure façon d'assurer la libéralisation ordonnée des comptes de capital, en insistant sur le renforcement prioritaire des secteurs financiers et sur leur réglementation et leur surveillance appropriées.

LA BANQUE MONDIALE

Aperçu

En sa qualité de membre de la Banque mondiale, le Canada participe de près à l'étude des grandes questions de développement au sein de la plus importante banque multilatérale de développement au monde. Avec ses 181 membres et des prêts et crédits consentis à près de 85 pays membres en développement au cours de l'exercice 1997, la Banque mondiale influe grandement sur le développement mondial. Elle aide ses membres, qu'il s'agisse de pays en développement ou de pays faisant la transition d'une économie planifiée à une économie de marché, en leur fournissant une aide à des conditions de faveur et en leur donnant accès aux marchés financiers internationaux à des fins de développement. En outre, elle fournit des conseils sur les questions stratégiques déterminantes pour l'amélioration des perspectives de développement à plus long terme de ses membres. Au cours de l'exercice 1997, la Banque mondiale a fourni à ces pays des prêts et des crédits totalisant environ 19 milliards de dollars américains (voir l'annexe 2). Depuis sa création, il y a plus de 50 ans, elle a versé aux pays en développement des prêts d'une valeur supérieure à 397 milliards de dollars américains (voir l'annexe 3).

De nombreux pays membres de la Banque mondiale, qu'ils soient en développement ou en transition, continuent d'avoir d'énormes difficultés à rehausser le niveau de vie de leurs populations. Cependant, l'aide de la Banque a permis d'accroître l'autonomie de certains pays. Dans les pays qui ont instauré un climat propice, les investisseurs privés jouent un rôle de plus en plus important pour favoriser le financement de la croissance future. La Banque mondiale continue de jouer un rôle catalyseur de premier plan pour encourager le recours aux capitaux privés à des fins de développement.

Accélération des réformes de la Banque en 1997

À sa troisième année à la présidence de la Banque, James D. Wolfensohn a approfondi son train de vastes réformes dans tous les secteurs d'activités de la Banque par l'intermédiaire de son Programme stratégique. Ce dernier a été

approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration en 1997. La priorité a été accordée à l'amélioration des résultats sur le terrain, grâce à la hausse de la qualité des activités de la Banque et à la maximisation de leurs répercussions, au moyen notamment de la décentralisation des activités. Au cours de l'exercice 1997, plus de la moitié des administrateurs nationaux de la Banque ont été réinstallés dans les régions. D'autres mesures ont été prises pour que la Banque soit davantage axée sur ses clients, mieux gérée et plus souple, ainsi que mieux placée pour relever les défis qui surgissent à l'échelle mondiale. Le Canada appuie fermement les efforts déployés par le président Wolfensohn pour opérer de véritables changements au sein de la Banque.

Suivre l'évolution de la situation internationale

Certains événements survenus en 1997 ont accru l'importance des efforts soutenus déployés par la Banque pour mieux s'adapter à l'évolution de la situation internationale. Plus particulièrement, la volatilité des marchés financiers asiatiques a souligné le besoin de renforcer les activités de la Banque à l'appui de la réforme du secteur financier, de même que le besoin de mieux coordonner les activités entre les institutions internationales et avec le secteur privé pour réagir aux crises sur les marchés financiers. À cette fin, la Banque a commencé à étendre son expertise du secteur financier, à mettre au point de nouveaux produits permettant de réagir plus rapidement aux situations de crise et à renforcer ses travaux en vue de prévenir les crises.

L'un des principaux résultats a été la décision de créer une Unité des opérations financières spéciale (UOFS) pour aider à gérer les crises du secteur financier. Parallèlement, un conseil consultatif externe de haut niveau est en voie d'être créé pour assurer une rétroaction à l'égard des conseils et des activités de l'UOFS. Pour éviter d'autres crises du secteur financier, des crédits additionnels seront offerts pour renforcer les systèmes financiers dans les pays qui ne sont pas en crise et pour réduire les conséquences fâcheuses des réformes sur les pauvres dans les pays en crise.

Depuis juillet 1997, dans le cadre de l'initiative du FMI, la Banque a souscrit 16 milliards de dollars américains par le truchement de mesures reliées directement à la crise que connaît l'Asie du Sud-Est, ce qui comprend des engagements de 1,5 milliard de dollars américains pour la Thaïlande, de 4,5 milliards pour l'Indonésie et de jusqu'à 10 milliards pour la Corée. Les mesures prises par la Banque à l'endroit de la Thaïlande et de l'Indonésie consistent pour l'essentiel en opérations de prêt ordinaires visant à la fois à renforcer les secteurs de l'économie directement touchés par la crise, ainsi qu'à déterminer les répercussions sociales de la crise et à aider les gouvernements à y faire face. En Thaïlande, la Banque met l'accent sur la réforme des investissements, la mise en application d'un programme d'action sociale en vue de la protection des emplois en milieu rural et la participation au secteur de l'éducation. En Indonésie, le programme de la Banque est axé sur la stabilité macroéconomique, la réforme du secteur financier, la politique

en matière de concurrence, la réforme de la réglementation et la protection des groupes à faible revenu. La Banque aide également le gouvernement dans le cadre d'un examen budgétaire ayant pour but la hausse des dépenses publiques à des fins sociales.

La crise de l'Asie du Sud-Est a également souligné l'importance pour la Banque d'offrir de nouveaux produits de prêt. En Thaïlande et en Indonésie, la Banque a démontré sa capacité de prendre des mesures d'envergure à l'intérieur d'un échéancier très serré, tandis qu'en Corée il faut souligner la rapidité et l'adaptabilité des mesures de la Banque. À ce propos, le prêt à la restructuration économique de la Corée, approuvé en décembre 1997, a nettement accéléré l'octroi d'une aide au titre de la balance des paiements pour un programme de réforme du secteur financier et de la sphère réelle, en plus de combler le besoin immédiat de correction du problème de liquidités de la Corée, de rétablir la confiance des investisseurs et d'appuyer le règlement de problèmes fondamentaux dans le secteur financier et dans la sphère réelle.

D'autres instruments de prêts plus généraux, les « produits de prêt souples », ont également été lancés en 1997. On avait reconnu, tant à l'interne que chez les clients externes, que la Banque devait se montrer plus souple et plus innovatrice au chapitre des modes de prestation pour écourter les délais d'ordre administratif et réagir aux changements.

Prêts souples : nouveaux instruments d'investissement

Pour réagir à la diversification croissante de la demande de ses clients, la Banque a lancé deux nouveaux mécanismes de prêt en 1997, le « Prêt à l'apprentissage et à l'innovation » (PAI) et le « Prêt de programmes souple » (PPS).

Le PAI est modeste et de nature expérimentale; il est habituellement inférieur à 5 millions de dollars américains. Il est conçu pour :

- renforcer les capacités des institutions;
- tester une démarche encore inutilisée mais prometteuse, qui n'offre pas encore de solutions viables éprouvées;
- faire l'essai d'une constatation prometteuse découlant de travaux antérieurs.

Le PPS comprend une série de prêts visant à fournir une aide lorsqu'une seule opération d'investissement ne peut suffire à appuyer des initiatives de développement. Le PPS est conçu pour soutenir un engagement pluriannuel, ce qui réduit les délais requis pour accorder de nouveaux prêts.

Les avantages de l'adhésion

- La part de 3 p. 100 des voix que détient le Canada à la Banque mondiale lui confère un siège (sur 24) au Conseil d'administration de cette dernière, et un siège au Comité conjoint du développement du FMI et de la Banque mondiale. Le Canada peut, tant par l'intermédiaire du Conseil d'administration que des discussions à la Banque, participer directement à l'élaboration des politiques de la Banque et à la prise de décisions touchant ses opérations. Le Canada et d'autres actionnaires conseillent la Banque dans le but ultime d'accroître la performance économique, sociale et environnementale des pays en développement.
- L'adhésion à la Banque donne l'occasion de participer aux discussions portant sur les questions relatives à la politique de développement international qui préoccupent les Canadiens. La participation au rapport de recherche annuel de la Banque, le *Rapport sur le développement dans le monde* (RDM), permet au Canada d'influer sur les discussions générales concernant la pauvreté, le marché du travail, la santé et l'environnement. Ainsi, de nombreux représentants canadiens du milieu universitaire, d'organismes non gouvernementaux, de centres de recherche et de gouvernements se sont réunis à Ottawa au début de 1997 avec l'économiste en chef de la Banque et ses collaborateurs pour préparer le RDM de 1997 sur le nouveau rôle de l'État. Ce rapport examine les façons d'accroître la capacité institutionnelle de l'État afin d'assurer une gestion plus efficace et de mieux exécuter des réformes sociales et économiques.
- Le Canada profite du rôle de premier plan que joue la Banque pour rassembler les donateurs afin de réagir rapidement aux situations d'urgence dans divers pays à la suite d'un conflit. Ainsi, le Canada et d'autres donateurs ont collaboré étroitement avec la Banque afin de fournir une aide d'urgence pour la reconstruction en Bosnie. Dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, le Canada a participé de près aux efforts de la Banque afin de mobiliser des ressources destinées à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. En 1997, sous l'égide d'une unité spécialement conçue pour réagir aux situations particulières survenant à la suite d'un conflit, la Banque a mené, avec l'appui du Canada et d'autres donateurs, une initiative de déminage. Grâce à cette coopération, le Canada exerce une plus grande influence qu'à l'échelle bilatérale.
- Le Canada profite du rôle que joue la Banque mondiale au chapitre de la mobilisation des donateurs dans le cadre de groupes consultatifs pour offrir une aide à certains pays dans le besoin. Par l'intermédiaire des groupes consultatifs, les pays donateurs peuvent coordonner leurs conseils stratégiques et leurs programmes opérationnels de manière à uniformiser les conseils fournis aux emprunteurs et à optimiser l'incidence de leurs opérations. L'an dernier, la Banque mondiale a participé à 32 groupes consultatifs et groupes donateurs distincts. L'ACDI et d'autres donateurs profitent également du fait que la Banque coordonne d'importants programmes internationaux, comme le programme spécial d'aide à l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial.

- Le gouvernement canadien fait largement appel aux travaux de recherche et aux politiques de la Banque pour mieux comprendre les rouages du développement international. L'accès direct au personnel et aux compétences de la Banque accroît sensiblement l'efficacité d'une vaste gamme de programmes de l'ACDI.
- Enfin, les sociétés et les particuliers canadiens profitent d'une façon soutenue de la participation du Canada au Groupe de la Banque mondiale dans le domaine des achats. Au cours de l'exercice 1997, les décaissements relatifs à des biens et services canadiens ont totalisé 155 millions de dollars américains, portant le total des décaissements cumulatifs à plus de 3,4 milliards de dollars américains.

Les rouages du Groupe de la Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale se compose de quatre organismes complémentaires, mais distincts : la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD); l'Association internationale de développement (IDA); l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI); et la Société financière internationale (SFI).

La BIRD et l'IDA, qui sont couramment désignées Banque mondiale, fournissent toutes les deux des fonds pour l'exécution de projets d'investissement et pour des activités d'ajustement ou de réformes économiques. Cependant, la BIRD prête des fonds à des conditions commerciales légèrement au-dessus du taux d'intérêt du marché – taux interbancaires offerts à Londres (LIBOR) – aux membres les mieux nantis, tandis que l'IDA offre des crédits sans intérêt aux membres les plus démunis. La BIRD puise ses fonds d'emprunt sur les marchés internationaux, en fonction de sa cote de crédit triple-A, tandis que l'IDA reçoit des fonds sous forme de subventions accordées par des donateurs (voir les détails ci-dessous). En fait, la BIRD consent des prêts en aval à des pays emprunteurs à un taux d'intérêt bien inférieur à celui qu'ils pourraient obtenir.

La SFI supplée les activités de la BIRD et de l'IDA en effectuant à des conditions commerciales des placements dans des entreprises privées rentables. Elle offre des services, comme des prêts directs au secteur privé, des prises de participation, la mobilisation des ressources et une aide technique. Le mandat de l'AMGI complète celui de la SFI : l'Agence favorise les placements étrangers directs du secteur privé dans les pays en développement, principalement en assurant des risques non commerciaux, comme l'impossibilité de convertir des devises lors de conflits civils.

Les priorités du Canada à la Banque mondiale

Priorités de développement

Malgré des progrès soutenus en vue de relever le niveau de vie partout dans le monde, plus de trois milliards de personnes demeurent dans un état de pauvreté extrême. Depuis longtemps, le Canada joue un rôle de premier plan sur la scène internationale pour **soulager la pauvreté**, et il préconise la lutte contre la pauvreté comme priorité de la Banque mondiale. Ces dernières années, la Banque a adopté un point de vue de plus en plus global (ou « intégré ») à l'égard de la lutte contre la pauvreté; elle reconnaît que cette question ne peut être étudiée en vase clos. Le développement du secteur privé, une saine régie et des politiques respectueuses de l'environnement représentent quelques-uns des facteurs qui doivent être pris en compte pour concevoir des stratégies visant à rehausser le niveau de vie des pauvres dans les pays membres. Également, on s'efforce davantage de faire en sorte que des mesures de protection sociale soient en place pour aider les pauvres au cours des périodes de rajustement économique.

Les évaluations de la pauvreté ont continué de concourir à la lutte contre la pauvreté de la part de la Banque l'an dernier. Depuis l'exercice 1989, il y a eu 93 évaluations de la pauvreté, qui ont porté sur environ 90 p. 100 des pauvres de la planète. Les résultats de ces exercices sont extrêmement utiles dans la préparation des stratégies d'aide par pays, qui sont le fondement des programmes de prêts de la Banque. Dans la même optique, le réseau de lutte contre la pauvreté et de gestion économique a été mis sur pied en 1997 à titre d'outil d'orientation de la stratégie de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté.

Au cours des dernières années, la Banque a misé sur les prêts aux secteurs de portée sociale pour lutter contre la pauvreté. La Banque est maintenant la plus importante source de financement de l'investissement dans le capital humain au monde. La Banque, et particulièrement l'IDA, a également accru ses prêts destinés aux pays pauvres en vertu du Programme d'interventions ciblées (PIC). De 1995 à 1997, le PIC a toujours représenté plus de 50 p. 100 des prêts d'investissement de l'IDA.

**Prêts annuels moyens de l'IDA au Programme d'interventions ciblées
Exercices 1995-1997**

	1995	1996	1997
	(millions de dollars américains)		
Prêts de l'IDA au PIC	2 432	3 246	1 874
En pourcentage des prêts d'investissement de l'IDA	54	63	53
En pourcentage de l'ensemble des prêts de l'IDA	43	47	41
Nombre de projets du PIC auxquels participe l'IDA	48	51	37

Développement du secteur privé. Au cours de l'année écoulée, le Canada a encouragé l'approche de plus en plus coordonnée du Groupe de la Banque mondiale en matière de développement du secteur privé. On reconnaît maintenant le rôle essentiel que joue le secteur privé dans l'appui au développement, depuis la protection de l'environnement jusqu'à l'aide à la privatisation dans les économies en transition. C'est pourquoi des programmes d'innovation à l'intention des entreprises ont été lancés dans tous les bureaux régionaux de la Banque.

La Banque a élargi ses programmes de garantie de risque partiel et de crédit partiel. Ainsi, elle a approuvé trois garanties de risque partiel, représentant au total 420 millions de dollars américains au cours de l'exercice 1997. Ces garanties sont particulièrement importantes, car elles mettent l'infrastructure en valeur; à l'heure actuelle, on estime que les pays en développement auront besoin d'environ 200 à 250 milliards de dollars américains uniquement pour leur infrastructure au cours des 10 prochaines années; ce montant dépasse largement la capacité financière des gouvernements et des organismes internationaux. Un financement à long terme de cette envergure ne peut être appuyé qu'en recourant davantage aux ressources du secteur privé. La Banque a de plus en plus recours à des garanties afin d'accroître l'accès des pays en développement aux marchés financiers nationaux et internationaux.

Pour aider les pays en développement à hausser leur compétitivité, la Banque a lancé en 1997 un programme d'aide technique aux pays qui composent sa clientèle. Par exemple, l'Institut de développement économique, qui relève de la Banque, a offert à New Delhi un cours de formation en matière de politique de concurrence, en partenariat avec d'autres institutions internationales de formation.

Les répercussions de plus en plus marquées des **opérations de microcrédit** (prêts de taille relativement faible accordés aux pauvres par des organismes locaux, comme la Grameen Bank au Bangladesh) constituent un autre exemple de l'importance du secteur privé dans le développement. Moyennant

un modeste investissement, ces organismes ont aidé à rehausser les conditions de vie des pauvres, et plus particulièrement celles des femmes, dans les pays en développement. L'effet de ces opérations est probant : on constate que les pauvres peuvent non seulement s'aider eux-mêmes, mais aussi qu'ils représentent de très bons risques de crédit. Les membres du Groupe consultatif sur les plus démunis (GCPD), dont la Banque mondiale et le Canada, se sont rencontrés à plusieurs reprises en 1997 pour échanger sur les pratiques exemplaires et examiner la possibilité d'augmenter les ressources spécialisées dans le domaine du microcrédit.

Microcrédit : le Groupe consultatif sur les plus démunis

À la fin de l'exercice 1997, le GCPD avait approuvé des mécanismes de financement à l'égard de 14 institutions de microcrédit, notamment le fonds de la Banque mondiale pour les femmes, la Banque du Vietnam pour la pauvreté et le mécanisme de financement rural en Afrique du Sud. Le GCPD a également financé différentes initiatives de renforcement des capacités, dont une initiative pilote de renforcement des capacités en Afrique et le réseau mondial de microcrédit.

Les objectifs du GCPD sont les suivants :

- augmenter les ressources à la disposition des pauvres dans les pays en développement grâce à des programmes de microcrédit;
- fournir aux donateurs un moyen de diffuser et d'échanger l'information et l'expérience sur les opérations de microcrédit;
- aider les donateurs à mieux coordonner la prestation de ces services.

Le GCPD cherche à accroître la capacité des institutions de microcrédit qui ont fait leurs preuves et à fournir une aide aux pauvres, grâce à une contribution de 30 millions de dollars américains provenant de la Banque mondiale.

Saine régie et corruption. Au cours de la dernière année, la Banque a fait de grands progrès sur la question de la régie, non seulement à l'égard de la politique et de la recherche, mais également dans le cadre de ses propres activités. En plus d'encourager une gestion plus efficace des dépenses publiques des pays débiteurs et un processus décisionnel plus démocratique et ouvert, la Banque incorpore à ses activités des mécanismes de lutte contre la corruption. La Banque a modifié ses directives en matière d'adjudication de marchés de façon à interdire à quiconque s'est rendu coupable de fraude ou de corruption de présenter une soumission visant les projets financés par la banque pendant une période donnée, voire indéfiniment.

Le Canada se préoccupe des dépenses improductives, plus particulièrement les dépenses militaires excessives. À une époque où les ressources des donateurs sont limitées, les clients de la Banque ne peuvent guère se permettre de dilapider les ressources et d'effectuer des dépenses improductives. Compte tenu de ce problème, la Banque a récemment remis à son personnel une note intitulée *Travaux de la Banque dans le domaine des dépenses militaires*. La Banque demande, entre autres, de meilleurs renseignements de la part des emprunteurs au sujet des dépenses militaires globales, pour l'aider à mieux analyser ses dépenses publiques. Il est également encourageant de constater qu'un certain nombre de pays demandent à la Banque de les aider à convertir les industries de type militaire (la Chine, la République tchèque et la Hongrie), tandis que d'autres, notamment l'Angola, l'Éthiopie et l'Ouganda, ont demandé l'aide de la Banque pour la démobilisation et la démilitarisation.

Au cours des récentes négociations de l'IDA, les donateurs ont souligné que les décisions concernant les prêts devraient de plus en plus se fonder sur la volonté de l'État emprunteur à réduire les dépenses improductives. Le récent examen de l'IDA pour la période de 1994 à 1996 indique que les prêts sont en fait liés plus étroitement au rendement des pays à cet égard. L'Institut de développement économique a également eu recours à son programme de réforme du secteur public pour établir un consensus dans les pays clients afin de lutter contre la corruption. Des séminaires sur la corruption ont été organisés dans environ 30 pays emprunteurs en 1997.

Développement durable. Il y a longtemps que le Canada presse la Banque de mieux intégrer à ses opérations les questions liées à l'environnement, et il soutient nettement la Banque dans ce domaine. La création du poste de vice-président à l'environnement et au développement durable, en 1993, a permis d'appuyer cet objectif. À la fin de l'exercice 1997, le total cumulatif des prêts destinés au secteur de l'environnement s'élevait à près de 3,8 milliards de dollars américains.

Il faut souligner en particulier les travaux de plus en plus importants de la Banque, en coopération avec d'autres intervenants, sur la question du **changement climatique**. On reconnaît maintenant que des mesures de portée mondiale sont requises pour résoudre ce problème, et la Banque apporte son aide à ses pays membres pour la réduction des gaz à effet de serre.

La Banque mondiale a mené différentes initiatives en la matière, notamment :

- la réévaluation du rapport entre l'énergie et l'environnement;
- la préparation d'une étude rétrospective portant sur les émissions de gaz carbonique et visant à évaluer la variation qu'auraient connu les coûts et la nature des projets si les dommages associés au changement climatique mondial avaient été pris en compte dans les prêts destinés à des projets relatifs à l'énergie;

- le lancement d'un programme d'intégration du changement climatique, pour aider les pays à modifier leurs politiques de manière à intégrer les facteurs externes mondiaux à leur processus de planification économique;
- la conception d'une initiative mondiale sur les émissions de gaz carbonique, en vue d'évaluer la faisabilité de mécanismes de marché et de paiements facultatifs pour la réduction des émissions et l'appui à la croissance durable dans les pays en développement.

La Banque remplit toujours son rôle d'organisme de mise en œuvre du Fonds pour l'environnement mondial. À ce titre, elle aide les pays à saisir les occasions les plus économiques de réduction des émissions, en mettant l'accent sur l'énergie renouvelable et l'économie d'énergie.

Transparence et responsabilisation

La transparence et la responsabilisation sont essentielles à la durabilité des opérations du Groupe de la Banque. Le Canada défend fermement une politique d'ouverture accrue à la Banque. Cette dernière a réagi aux préoccupations des actionnaires en publiant un plus grand nombre de documents sur les opérations de la BIRD et de l'IDA ainsi que de la SFI.

La transparence requiert également une **meilleure consultation des bénéficiaires**. Le Canada et d'autres donateurs ont pressé la Banque et les pays débiteurs de trouver des façons d'améliorer la consultation des populations locales dans les pays bénéficiaires, non seulement pour la conception ou l'exécution des projets, mais aussi pour l'élaboration d'importants documents d'orientation, comme des stratégies d'aide par pays. Au cours de la dernière année, le Canada a été l'un des principaux promoteurs des activités du Groupe d'inspection, mis sur pied pour aider la Banque à mieux rendre compte aux intervenants qui s'inquiètent des répercussions de chaque projet. Ceux-ci ont le droit de demander au **Groupe d'inspection** de déterminer si la Banque s'est conformée à ses politiques et procédures. Depuis sa création, le groupe a reçu 10 demandes d'inspection officielles; au cours de l'exercice 1997, il a recommandé qu'une inspection soit menée en regard de cinq demandes.

Comment obtenir des renseignements de la Banque mondiale

Le Centre d'information publique de la Banque mondiale, qui a ouvert ses portes au début de 1994, offre une vaste gamme de documents de la Banque, y compris :

- des documents d'information sur les projets;
- des rapports d'évaluation du personnel (approuvés par le Conseil des administrateurs);
- des documents de travail économiques et sectoriels d'envergure nationale, et des documents d'orientation sectoriels;
- le *Rapport annuel* et le *Rapport sur le développement dans le monde*;
- le *Résumé mensuel des opérations* et les *Débouchés d'affaires internationaux*;
- des fiches de renseignements sur l'environnement, des évaluations et des analyses environnementales, et des plans d'action axés sur l'environnement;
- le *Global Development Finance*;
- des précis du service d'évaluation des opérations.

Le Centre d'information publique est situé au 1776 G Street, NW, Washington D.C. 20433, États-Unis. Téléphone : (202) 458-5454. Courrier électronique : pic@worldbank.org. On peut aussi obtenir des renseignements à jour sur Internet (<http://www.worldbank.org>).

Mesures axées sur les résultats

Il faut absolument améliorer l'efficacité des opérations de la Banque aux fins du développement pour garantir l'atteinte des objectifs stratégiques de cette dernière. On a donc cherché à définir des indicateurs de répercussions sur le développement pour évaluer les résultats des opérations de la Banque et leur incidence sur les personnes visées. Tous les projets approuvés après juillet 1996 doivent être assortis d'indicateurs précis. En outre, des indicateurs ont été établis après coup pour environ 40 p. 100 des projets approuvés avant juillet 1996, et les autres feront l'objet de la même mesure d'ici la fin de l'exercice 1998. Les indicateurs de rendement se rapportent à 16 domaines précis, comme l'éducation, l'agriculture, les finances et la lutte contre la pauvreté. Une brochure a été rédigée pour aider les gestionnaires à utiliser les indicateurs à des fins de conception et de surveillance de projets.

Indicateurs de rendement : lutte contre la pauvreté

Le rapport Wapenhans sur l'amélioration de la qualité du portefeuille souligne l'importance de mieux saisir les répercussions des activités de la Banque par l'établissement d'objectifs de rendement précis. Comme la lutte contre la pauvreté constitue l'objectif primordial de la Banque, il s'agit de l'un des secteurs clés où la Banque s'est efforcée d'établir des indicateurs de rendement significatifs.

Trois catégories d'indicateurs ont été mises au point : (i) des indicateurs d'intrants, (ii) des indicateurs de processus ou d'extrants, et (iii) des indicateurs de répercussions.

Voici quelques exemples simples d'indicateurs appliqués à un projet d'école secondaire pour filles.

Indicateurs d'intrants : nombre de stagiaires formées, montant des crédits décaissés, nombre d'écoles auxquelles des fonds ont été attribués.

Indicateurs de processus et d'extrants : nombre de diplômées; nombre d'installations mises en place ou réparées.

Indicateurs de répercussions : nombre d'étudiantes embauchées à partir des écoles participant au projet.

Participation des organisations non gouvernementales (ONG) au processus décisionnel

Le président Wolfensohn a été le principal catalyseur dans le cadre du programme de sensibilisation de la Banque auprès des ONG; il a particulièrement insisté sur l'importance d'intensifier les partenariats dans la société civile. Au cours de l'exercice 1997, le personnel de liaison des ONG a participé à 72 missions; il s'agissait dans plus de la moitié des cas de spécialistes à temps plein des ONG. Environ 47 p. 100 des projets de la Banque dans tous les principaux secteurs prévoyaient une certaine participation des ONG.

Ces dernières prennent davantage part à la conception des projets, de même qu'à leur mise en œuvre. La Banque prépare une liste des projets qu'elle finance et auxquels les ONG pourraient participer; cette liste indique le nombre de projets imminents de la Banque à l'égard desquels elle demandera la participation des ONG. Ces dernières jouent également un rôle plus important dans les travaux économiques et sectoriels de la Banque, surtout en collaborant avec les pays débiteurs à la préparation de plans nationaux en matière d'environnement et d'évaluations de la pauvreté. Il convient également de souligner le rôle clé des ONG dans le Fonds pour l'environnement mondial.

L'une des principales tribunes pour la poursuite du dialogue est le Comité Banque mondiale – ONG, composé de hauts dirigeants de la Banque et de 26 responsables d'ONG, dont 15 représentent des pays en développement. La représentante du Canada au sein de ce comité était Ruth Remple, de la Coalition inter-églises sur l'Afrique. Au cours de l'exercice écoulé, ont été mis sur pied un groupe de travail interorganismes sur le renforcement des capacités des ONG ainsi qu'un programme conjoint de la Banque et des ONG en vue de superviser la participation des parties concernées à huit projets de la Banque.

Au Canada, les ONG ont participé à des réunions interministérielles périodiques sur la dette multilatérale, l'IDA et l'Afrique. Cet exercice de consultation a permis à tous les intéressés de faire avancer les intérêts du Canada au sein de la Banque.

Les principales questions en 1997

La mise sur pied du Centre de Toronto. Comprenant que les lacunes en matière de réglementation et de supervision du secteur financier ont joué un grand rôle dans les crises qui ont secoué récemment les marchés financiers, le gouvernement du Canada et la Banque mondiale ont annoncé conjointement, lors des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI en 1997, la création du Centre de leadership international pour la surveillance du secteur financier, à Toronto. Les principaux responsables de la réglementation et les principaux superviseurs financiers au sein des nouveaux marchés recevront une formation fondée sur l'expérience, qui leur permettra d'acquérir les connaissances et les capacités requises pour rehausser la réputation et la crédibilité de leurs institutions, ainsi que leur influence auprès des secteurs financiers et de leur gouvernement. Le soutien du centre est assuré par la Schulich School of Business de l'Université York, où sera situé le siège social du centre.

Partenariats avec d'autres organismes internationaux. À la suite des recommandations formulées au Sommet de Halifax, la Banque a multiplié les efforts pour assurer une meilleure coordination avec d'autres institutions internationales, y compris les banques multilatérales de développement, l'OMC et les organismes des Nations Unies. En 1997, la Banque a cherché à tisser des liens plus étroits avec l'Organisation internationale du Travail. Deux projets de recherche conjoints ont été lancés, et les perspectives de coopération sont examinées dans différents domaines, notamment les normes de travail et la grave question du travail des enfants.

Le président et les chefs des banques régionales de développement se rencontrent tous les six mois afin d'échanger renseignements et expériences sur les principales questions liées au développement. Un groupe de travail sur la méthodologie des évaluations a récemment été créé parmi les banques multilatérales de développement pour mieux harmoniser les normes d'évaluation servant à déterminer le rendement des opérations et les résultats

des programmes de développement. La Banque collabore davantage avec les Nations Unies dans le domaine de la collecte des données et de leur évaluation, de même qu'au titre des programmes d'aide conjoints dans les pays à la suite de conflits.

La Banque mondiale : une « banque de connaissances »

La nouvelle économie mondiale est fondée sur le savoir et est régie par la technologie. Cela signifie qu'au XXI^e siècle, la croissance économique dépendra de plus en plus de la capacité d'un pays à constituer et à mobiliser une base de connaissances pour seconder son capital financier et humain. L'importance accrue de la base de connaissances, jumelée à celle de l'investissement dans le capital privé et des flux d'information fondés sur la technologie, pose de nouveaux défis et offre de nouveaux débouchés aux pays en développement et à la collectivité du développement international.

En raison de l'importance croissante du capital que représente la connaissance, la Banque mondiale et le gouvernement du Canada ont organisé une conférence internationale sur « les connaissances et le développement à l'ère de l'information », à Toronto, en juin 1997. Cette conférence a réuni de nombreux chefs de file de gouvernements, du secteur privé, des ONG et des pays pauvres. Voici certains des thèmes abordés :

- l'habilitation des pauvres grâce à une amélioration des connaissances et de l'information;
- le rôle de l'État dans l'élaboration de cadres de réglementation en matière d'information;
- l'infrastructure et le renforcement des capacités;
- la participation des citoyens à la révolution du savoir;
- l'enseignement à distance et le recours à la technologie à des fins de formation.

Ententes d'aide financière. En raison de la volatilité des marchés financiers asiatiques, la Banque mondiale a participé avec le FMI et d'autres institutions financières internationales aux ententes d'aide financière à l'Indonésie, à la Thaïlande et à la Corée. La Banque a pris des mesures pour étendre son expertise du secteur financier, mettre au point des moyens permettant de réagir plus rapidement aux situations de crise et renforcer ses travaux en vue de prévenir les crises. Ainsi, une Unité des opérations financières spéciales (UOFS) a été créée pour aider à gérer les crises du secteur financier. Parallèlement, un conseil consultatif externe de haut niveau assurera une rétroaction à l'égard des activités de l'UOFS.

L'efficacité administrative et la rentabilité

L'efficacité des opérations de la Banque constitue depuis longtemps un important objectif du Canada, mais elle ne se limite pas à des mesures de compressions budgétaires. Elle nécessite l'établissement de priorités claires et une prestation de services plus efficace et stratégique. La Banque doit être active dans les secteurs où son aide est requise et où elle détient un avantage comparatif évident. Elle doit réexaminer son rôle dans les domaines où le secteur privé ou d'autres banques multilatérales de développement sont mieux placées pour offrir de l'aide. Au cours de l'année écoulée, la Banque a amorcé un important examen de ses activités par le truchement de mesures stratégiques pour raffermir les liens entre l'affectation des ressources et les domaines prioritaires.

La gestion des intérêts du Canada à la Banque mondiale

En qualité de gouverneur du Canada à la Banque mondiale, le ministre des Finances assure la gestion des intérêts du Canada auprès de cette institution. Il exerce son influence par le truchement d'échanges aux réunions du Comité du développement et aux assemblées annuelles et lors de rencontres périodiques avec le président de la Banque. Par exemple, lors des assemblées annuelles de 1997, les gouverneurs se sont penchés sur les moyens d'aider les pays membres à combattre la corruption et à améliorer les mécanismes de régie, et ils ont discuté des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative visant à aider les pays les plus démunis aux prises avec des fardeaux de dette insoutenables, grâce à une initiative destinée aux pays pauvres les plus endettés (voir les renseignements complémentaires ci-après). Le gouverneur suppléant du Canada à la Banque mondiale est le président de l'ACDI.

Le gouverneur confie la gestion courante des divers intérêts du Canada à l'administrateur, Len Good. Ce dernier est l'un des 24 administrateurs. Il représente le Canada et d'autres pays (l'Irlande et 11 pays des Caraïbes) au Conseil des administrateurs, qui regroupe les 24 administrateurs, dont 12 représentent des pays en développement et les 12 autres, des pays industrialisés.

L'une des tâches les plus importantes de M. Good consiste à superviser les opérations de la Banque en siégeant au Committee on Development Effectiveness (CODE), mis sur pied en 1994. L'administrateur canadien est l'un des huit membres du CODE, qui examine en détail la mise en œuvre des projets et certaines questions stratégiques. Le Bureau canadien a participé activement aux travaux du CODE dans le but de mieux saisir les problèmes d'exécution des projets auxquels fait face le personnel de la Banque, et les défis que celui-ci doit relever pour répondre aux besoins des collectivités locales visées dans les pays en développement. À la lumière de cette évaluation de l'efficacité, la Banque modifie ses procédures et, parfois, son approche globale en matière d'exécution de projets.

Le Canada a également établi d'étroites relations avec l'Institut de développement économique. Un fonds fiduciaire de l'Institut, auquel le Canada a contribué, a appuyé certains travaux novateurs dans le domaine de la régie, notamment à l'égard du Centre parlementaire du Ghana et d'une nouvelle campagne de sensibilisation à la corruption pour la Tanzanie et l'Ouganda.

Bureau du Canada à la Banque mondiale

Au cours de l'année, le Bureau a pris part à de nombreuses discussions qui ont mené à la création du Centre for Property Studies, sous l'égide de l'Université du Nouveau-Brunswick, avec l'appui de l'ACDI et de la Banque mondiale. Le Centre a été structuré de manière à pouvoir adopter une approche multidisciplinaire pour l'étude des questions relatives à la propriété, en mettant l'accent sur le rôle du droit de propriété dans le processus de développement économique et social. Il s'agit d'un excellent moyen de promouvoir l'expertise du Canada sur les aspects sociaux, économiques, environnementaux, institutionnels et juridiques de la définition des règles relatives à la propriété.

Le Bureau a également participé à l'organisation de la conférence ayant pour thème « Le savoir mondial 1997 », qui était l'occasion parfaite de promouvoir les compétences du Canada en gestion de la connaissance et en télécommunications. Lors de la conférence, le ministre responsable de l'ACDI a annoncé que le gouvernement canadien affectait 1,5 million de dollars à la mise sur pied d'un projet pilote d'« université africaine virtuelle », conjointement avec la Banque mondiale. Nombre d'universités et d'entreprises canadiennes auront ainsi l'occasion d'offrir leurs produits et leurs services, par l'intermédiaire de la Banque mondiale, dans les pays qui participent au projet.

Organisation du Bureau

Outre l'administrateur, le Bureau compte deux conseillers canadiens et un adjoint administratif. Ces représentants demeurent en constante communication avec le gouvernement du Canada, non seulement avec le ministère des Finances, mais aussi avec l'ACDI et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministère des Finances coordonne les conseils stratégiques du Canada et les achemine à l'administrateur, qui les transmet par la suite à la Banque mondiale.

Structure du Bureau de l'administrateur

Administrateur :	Len Good
Conseillère canadienne :	Kathryn Hollifield
Conseiller canadien – achats :	François Pagé
Adjoint canadien :	John Sinclair
Téléphone :	(202) 458-0082; télécopieur : (202) 477-4155
Adresse :	D-12-081, 1818 H Street NW, Washington D.C. 20433 États-Unis

L'un des principaux rôles du Bureau consiste à fournir de l'aide aux gens d'affaires canadiens. Bien que la Banque offre d'importants débouchés dans le domaine des achats, elle demeure un vaste organisme à la structure imposante, susceptible d'intimider les nouveaux venus. Le conseiller canadien en matière d'achats, de même que l'ambassade du Canada à Washington, facilite la diffusion de conseils et de renseignements sur les rapports avec la Banque. (Des détails supplémentaires sont fournis ci-dessous.)

Le service des affaires étrangères de la Banque, qui est dirigé par Mark Malloch Brown, constitue un autre point de contact pour le Canada. Ce service a choisi Tim Cullen pour assurer la liaison avec le secteur public et les ONG au Canada. M. Cullen participe à la prestation de renseignements sur la Banque et invite le personnel de la Banque à venir au Canada dans le cadre de colloques et d'exposés portant sur des questions d'intérêt commun.

Les achats de biens et de services canadiens à la Banque mondiale

Les sociétés et les experts-conseils canadiens fournissent souvent des biens, du matériel ou des services dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale. Les compétences du Canada dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, du génie, des ressources humaines, des télécommunications, des services financiers et des transports se traduisent habituellement par des débouchés d'affaires pour les entreprises canadiennes prenant part à des projets dans des pays en développement.

Au cours de l'exercice 1997, bon nombre d'entreprises canadiennes ont continué de profiter de l'adhésion du Canada à la Banque mondiale en ayant accès à des débouchés d'achats en vertu de prêts financés par la Banque. Au cours de cet exercice, les décaissements à des sociétés canadiennes, pour la fourniture de biens et la prestation de services en vertu de prêts de la Banque, ont atteint 155 millions de dollars américains.

Il convient de noter que les Canadiens continuent d'exceller dans le domaine des services d'experts-conseils. Ces derniers remportent davantage de marchés par habitant que ceux de tout autre pays fournisseur. En pourcentage des décaissements, les cabinets d'experts-conseils se sont classés au quatrième rang au cours de l'exercice 1997 parmi tous les pays fournisseurs et ont représenté près de 7 p. 100 de l'ensemble des décaissements. Les Canadiens ont participé à des projets dans de nombreux pays, dont la Chine, l'Indonésie, la Fédération de Russie, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Brésil, la Bolivie et le Vénézuéla.

L'an dernier, 142 marchés ont été adjugés à des sociétés canadiennes, soit une hausse de 10 p. 100 par rapport à l'exercice 1996. Deux sociétés se sont distinguées dans le cadre des projets financés par la Banque : Tecsum International Limitée, qui a obtenu 10 marchés dans six pays, et SNC Lavalin, qui a obtenu 10 marchés dans huit pays.

Compte tenu des résultats de 1997, les décaissements cumulatifs à des sociétés canadiennes frôlent les 3,4 milliards de dollars américains. La Banque indique également que des marchés d'acquisition plus importants ont été adjugés pendant l'année, même si les décaissements relatifs aux projets visés auront lieu à une date ultérieure. À cet égard, les entreprises canadiennes ont conclu des marchés d'une valeur de 83 millions de dollars américains au cours de l'exercice 1997.

Activités des fonds de fiducie

Les fonds de fiducie pour services de conseils appuyés par l'ACDI et gérés par la Banque mondiale représentent une autre source importante de fonds visant à accroître la participation du Canada à des projets de la Banque mondiale. Ces fonds sont utilisés pour présenter de nouveaux experts-conseils à la Banque et encourager cette dernière à exécuter des activités dans des secteurs prioritaires pour le Canada. En juin 1995, l'ACDI a conclu une nouvelle entente avec la Banque mondiale, le Cofinancing, Technical Assistance and Consultant Trust Fund Framework Agreement, pour régir tous ses accords de fonds de fiducie avec la Banque. Ces fonds se sont directement traduits par des marchés pour des entreprises canadiennes dans les domaines de l'étude de faisabilité, de l'évaluation et de la conception de projets de développement.

En 1995, l'ACDI a reconstitué et restructuré le Fonds fiduciaire des consultants canadiens (pays désignés), qui appuie des experts-conseils canadiens prenant part à la détermination, à la préparation et à la mise en œuvre de projets financés par la Banque dans 14 pays en développement désignés. L'ACDI et Environnement Canada ont également négocié avec la Banque mondiale la création du Fonds canadien de fiducie pour services de conseil pour l'environnement mondial. Pour plus de renseignements sur ces fonds et d'autres fonds de fiducie canadiens auprès de la Banque mondiale, communiquer avec Mary Stamp, conseillère commerciale à l'ambassade du Canada à Washington au (202) 682-7719 – télécopieur : (202) 682-7789.

Les Canadiens ont également accès aux fonds de la Banque par le truchement du Mécanisme de financement de la préparation des projets, du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds des politiques et du développement des ressources humaines.

Société financière internationale

La SFI joue un rôle de plus en plus important dans les activités de développement du secteur privé du Groupe de la Banque. À titre d'organe du Groupe de la Banque qui connaît la croissance la plus rapide, elle a également attiré l'attention des sociétés et des institutions financières canadiennes qui désirent effectuer des placements directs sur de nouveaux marchés.

L'une des fonctions essentielles de la SFI consiste à mobiliser les capitaux et les conseils spécialisés à l'appui des projets du secteur privé sur les nouveaux marchés. La Société s'est avérée très utile pour les institutions financières canadiennes et les sociétés canadiennes dont les compétences sont particulièrement adaptées à ces marchés.

Exemples de réussite de sociétés canadiennes

Au cours des dernières années, les sociétés minières canadiennes ont été celles qui ont profité le plus des activités de financement et de mobilisation de capitaux de la SFI. Cependant, diverses sociétés canadiennes actives dans d'autres secteurs importants ont commencé à collaborer avec la Société. Ainsi, au cours de l'exercice 1997 :

- la Banque Scotia a accordé un prêt de 10 millions de dollars américains à Owens Corning (Inde) Limitée pour l'aider à établir une usine de fabrication de fibre de verre de classe mondiale, la production étant destinée à l'exportation;
- Au Chili, la fonderie de cuivre Fundicion Refimet a haussé sa capacité de production à 150 000 tonnes par année – le financement nécessaire comprenant une prise de participation de la Barrick Gold Corporation et de Noranda Inc.;
- Eagle Energy a rempli le rôle d'opérateur sur place dans le cadre des projets relatifs au pétrole et au gaz de la société Aminex en Tunisie et dans la Fédération de Russie.

Le projet le plus important de la SFI a probablement été la réintégration des institutions financières canadiennes (habituellement les banques commerciales) au programme de financement par consortium de la SFI. Cet important programme permet de mobiliser des fonds privés pour des projets de la SFI et donne à des institutions financières la possibilité d'investir dans

des marchés nouveaux. En investissant aux côtés de la SFI, les institutions financières qui prennent part au programme de financement par consortium ont accès à de nouveaux clients éventuels et à des actifs à rendement élevé et, en raison de la présence de la SFI comme investisseur dans ces projets, ils jouissent d'une certaine protection contre les risques politiques. Au cours de l'exercice 1997, les institutions financières canadiennes ont participé à sept ententes de financement par consortium d'une valeur totale de 62 millions de dollars américains.

En 1997, les partenaires de financement par consortium comprenaient notamment :

- la Banque de Montréal (16 millions de dollars américains);
- La Banque Canadienne Impériale de Commerce (11,4 millions de dollars américains);
- la Banque Toronto-Dominion (9 millions de dollars américains).

Découvrir les débouchés

Les entreprises, organismes et institutions canadiennes souhaitant obtenir des marchés financés par la Banque mondiale sont invités à participer à des séances d'information qui ont lieu le premier jeudi de chaque mois au siège de la Banque, à Washington.

Par l'intermédiaire du Bureau de liaison avec les institutions financières internationales – (202) 682-7719 –, l'ambassade du Canada à Washington et le Bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale – (202) 458-0082 – aident les entreprises et les experts-conseils du Canada à participer à des projets financés par la Banque mondiale. Les débouchés ne manquent pas, qu'il s'agisse de construire une centrale hydroélectrique en Chine, de réaliser une évaluation environnementale au Pérou ou de mener à bien une réforme des institutions juridiques et judiciaires en Russie. Le Bureau de liaison avec les institutions financières internationales et le Bureau de l'administrateur canadien à la Banque mondiale invitent les entreprises canadiennes désireuses de soumissionner des marchés à communiquer avec eux.

La participation financière du Canada

Banque internationale pour la reconstruction et le développement

Le Canada fournit environ 3 p. 100 du capital de la BIRD. La proportion de cette contribution qui doit être libérée est relativement modeste. Elle représente environ 6 p. 100 du total, mais à peine 3 p. 100 de la plus récente contribution. Le reste est exigible « à vue » dans le cas peu probable où la BIRD le réclamerait à ses pays membres. La BIRD reconstitue périodiquement ses fonds au moyen d'une « augmentation générale du capital ». La plus récente augmentation (AGC III), effectuée en 1988, s'établissait

à 76,5 milliards de dollars américains. Le Canada s'est vu attribuer 19 655 nouvelles actions évaluées à 2,37 milliards de dollars américains. La partie libérée de ces actions équivaut à 71,1 millions de dollars. Ces actions ont été souscrites sur une période de cinq ans terminée en 1993. Au 30 juin 1997, l'ensemble des souscriptions du Canada au capital-actions de la BIRD s'élevait à 5 404 millions de dollars américains (44 795 actions), dont 335 millions de dollars avaient été libérés.

Association internationale de développement

L'accord IDA 11, conclu en mars 1996, s'est traduit par une injection de 22 milliards de dollars américains. Cette aide permettra de financer le programme de prêts de l'IDA sur une période de trois ans, jusqu'au 30 juin 1999.

Priorités d'IDA 11

Au lieu de recommander de nouveaux objectifs stratégiques, les négociations de l'IDA 11 ont insisté davantage sur l'exécution plus efficace des politiques d'aide aux pays les plus pauvres appliquées par la Banque. L'accord IDA 11 insiste sur l'amélioration de la qualité des stratégies d'aide aux divers pays. Les négociations ont débouché sur trois recommandations clés :

- insister davantage sur l'effet des opérations de la Banque, particulièrement sur les plus pauvres, en mettant au point des indicateurs de répercussions;
- continuer de mettre des ressources suffisantes à la disposition des pays les plus pauvres, surtout ceux d'Afrique subsaharienne, tout en précisant que l'attribution des ressources repose d'abord et avant tout sur le rendement;
- favoriser une plus grande participation des bénéficiaires à l'élaboration des stratégies d'aide par pays.

Dans le cadre des négociations de l'IDA 11, le Canada tenait à ce que des ressources importantes continuent d'être directement attribuées aux pauvres par l'intermédiaire du Programme d'interventions ciblées, qui a connu beaucoup de succès, comme il a déjà été mentionné.

L'entente de trois ans débute par un fonds intérimaire de un an, qui est suivi d'un budget de deux ans. (Le fonds intérimaire de un an a été créé parce que les États-Unis ne pouvaient participer à IDA 11 au cours de la première année.) Le Canada s'est engagé à financer 3,5 p. 100 du fonds intérimaire et 3,75 p. 100 du budget de deux ans d'IDA 11, à un coût total de 607 millions de dollars canadiens. Pour respecter ces obligations, le Canada émet des billets à vue, à raison de un par année en 1996, en 1997 et en 1998. Chacun de ces billets est ensuite encaissé sur une période de sept à huit ans. À la fin de l'exercice 1997, les contributions cumulatives du Canada à l'IDA (souscriptions et contributions confondues) équivalaient à 3 987 millions de dollars américains, ce qui comprend les contributions au Fonds spécial.

Société financière internationale

La plus récente augmentation générale du capital de la SFI a été approuvée en mai 1992. En vertu de cette augmentation, le Canada peut souscrire jusqu'à 35 366 nouvelles actions, évaluées à 35,4 millions de dollars. Les actions doivent être libérées sur une période de cinq ans. Au 30 juin 1997, la souscription totale du Canada à la SFI s'élevait à 71,4 millions de dollars, somme qui était entièrement libérée et qui représentait environ 3,6 p. 100 du capital total de la SFI.

Agence multilatérale de garantie des investissements

L'AMGI a été mise sur pied en 1988 pour favoriser l'investissement étranger direct dans les pays en développement en mettant les investisseurs à l'abri de certains risques non commerciaux. Le Canada souscrit au capital-actions de l'AMGI depuis 1988. De la souscription totale de 32,1 millions de dollars, 6,4 millions ont été libérés et répartis également entre des billets à vue et des espèces. La quote-part du Canada représente 2,7 p. 100 du capital de l'AMGI.

Les prochains défis

L'importance relative de la Banque mondiale comme financier a considérablement changé dans plusieurs pays en développement où le secteur privé est entré en scène pour fournir les fonds nécessaires. Les flux de capitaux privés dans les pays en développement sont passés de 44 milliards de dollars américains en 1990 à plus de 250 milliards en 1997. Pourtant, ces flux de capitaux privés n'ont pas été répartis de façon uniforme. Le principal défi de la Banque consistera donc à trouver des façons plus novatrices de satisfaire aux besoins de plus en plus divers des clients, dont certains ont accès à des capitaux privés plus abondants, ce qui n'est toutefois pas le cas d'un grand nombre.

La Banque aura bien d'autres défis à relever au cours de la prochaine année. Comme cela a déjà été mentionné, l'évolution de la situation en Asie du Sud-Est rendra nécessaire l'injection de ressources accrues, sans oublier

l'amélioration de la coordination avec les autres institutions financière et le secteur privé dans le contexte de la réforme du secteur financier (voir ci-après). Parallèlement, la Banque devra explorer des moyens innovateurs d'aborder les problèmes que connaissent les pays les plus démunis, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne. Certaines innovations récentes, par exemple les nouveaux instruments de prêts adaptables, devraient contribuer à la mise en place de pratiques plus souples, aptes à susciter un plus grand sentiment d'appartenance à l'égard des programmes de la Banque dans chaque pays.

À défaut d'accorder suffisamment d'attention aux besoins particuliers des pays, la Banque ne pourra s'acquitter de ses objectifs d'amélioration de la qualité de ses opérations et de leur efficacité sur le développement. La Banque devra intensifier ses activités de réforme dans le cadre des mesures stratégiques qu'elle a élaborées notamment dans les domaines de la mise en œuvre et de la surveillance de projets. Également, pour hausser la qualité du portefeuille, il faudra améliorer la conception des projets dès le départ.

QUESTIONS COMMUNES

Aperçu

Le FMI et la Banque mondiale sont des institutions importantes pour le Canada, et chacune joue un rôle unique au sein du système économique et financier international. Néanmoins, le mandat des jumelles issues des accords de Bretton Woods se chevauche à certains égards, et il y a lieu parfois d'assurer une coopération et une coordination étroites des activités. En fait, au Sommet de Halifax, les dirigeants du G-7 ont réclamé une coopération et une coordination accrues entre le FMI et la Banque mondiale. Les hautes instances de ces deux institutions ont déployé des efforts considérables à cette fin. Nous examinerons ci-dessous deux exemples, soit la préparation conjointe d'un projet d'aide aux pays pauvres lourdement endettés et la coopération dans le cadre de la réforme du secteur financier.

Le renforcement du secteur financier

Les problèmes qui touchent le secteur financier, et particulièrement le système bancaire, peuvent entraver la croissance et la stabilité économique, et ils peuvent avoir des répercussions régionales et internationales. Pour donner suite aux préoccupations à cet égard, le FMI et la Banque mondiale portent une attention accrue aux questions se rapportant au secteur financier.

Les discussions préliminaires au sein de ces deux institutions durant la dernière année ont porté sur la façon dont elles pourraient aider les pays membres à établir des systèmes financiers sains et à en assurer la pérennité. La crise financière traversée par l'Asie illustre bien l'importance d'une collaboration efficace pour les activités du secteur financier.

Il faut que, par la collaboration entre la Banque et le Fonds, les problèmes que rencontre le secteur financier soient rapidement décelés, que chaque institution assume un leadership dans ses domaines de compétence, et que l'on évite les dédoublements. Certains chevauchements sont sans doute inévitables, mais il faut néanmoins délimiter clairement les responsabilités de l'une et de l'autre institutions.

Les activités du Fonds doivent être axées principalement sur les aspects macroéconomiques des systèmes et des marchés financiers, tandis que la Banque doit s'intéresser au premier chef aux différents secteurs et au développement des systèmes financiers dans les pays en développement. Il est particulièrement important que le Fonds repère le plus tôt possible les problèmes systémiques du secteur financier, la Banque ayant ensuite pour tâche d'assurer la restructuration des secteurs de façon à en éliminer les lacunes.

Le Fonds a toutefois un rôle à jouer dans la restructuration du système bancaire lorsque surviennent des crises, surtout dans les pays où il est actif. En cas de crise, des missions conjointes du Fonds et de la Banque permettraient à cette dernière d'intervenir en temps opportun. Il serait également utile de collaborer étroitement avec les autres institutions et groupes œuvrant à la stabilité financière, notamment la Banque des règlements internationaux et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Réduction de la dette multilatérale

En juin 1995, au Sommet de Halifax, les pays du G-7 ont pressé les institutions issues des accords de Bretton Woods d'adopter une démarche globale pour régler les problèmes particuliers des pays les plus pauvres qui portent le lourd fardeau d'une dette multilatérale, et ce, grâce à l'application souple des outils existants et à la création de nouveaux mécanismes de réduction de la dette. À peine un an plus tard, aux assemblées annuelles de 1996 du FMI et de la Banque mondiale, les détails d'une nouvelle initiative de réduction de la dette des pays pauvres lourdement endettés (PPLE) ont été entérinés par le Comité intérimaire et le Comité du développement.

Cette initiative (l'« initiative des PPLE ») a pour principal but de veiller à ce que les PPLE qui réussissent à appliquer une politique soutenue soient en mesure d'assumer leur dette externe globale, de raffermir leurs programmes de lutte contre la pauvreté et d'éliminer à tout jamais les exercices de rééchelonnement de leur dette.

Pour être admissible à cette aide exceptionnelle, un pays ne doit bénéficier que de l'aide de l'IDA et être aux prises avec une dette insoutenable après l'application de tous les mécanismes de réduction de la dette actuellement à sa disposition. Le caractère soutenable du fardeau de la dette est déterminé d'après le ratio de la dette aux exportations et du service de la dette aux exportations (calculé selon la valeur actualisée nette). Un ratio de la dette aux exportations oscillant entre 200 et 250 p. 100 et un ratio de service de la dette aux exportations variant de 20 à 25 p. 100 constituent le plafond d'acceptabilité de la dette des PPPE.

Le FMI et la Banque mondiale estiment que la mise en œuvre intégrale de cette initiative pourrait exiger une réduction d'environ 7,5 milliards de dollars américains au chapitre de la dette, dont plus de 4 milliards provenant d'institutions multilatérales. En 1997, il a été convenu que quatre pays – la Bolivie, le Burkina Faso, la Guyane et l'Ouganda – auraient droit à une aide dans le cadre de l'initiative. La valeur actualisée nette de l'aide totale accordée à ces pays est estimée à plus de 1,2 milliard de dollars américains – ou une réduction de quelque 2 milliards de dollars américains du service de la dette (sur une base nominale). On estime qu'environ 20 pays profiteront au cours des prochaines années de l'aide offerte dans le cadre de cette initiative aux fins de la gestion de leur dette.

Le Canada est un partisan de l'initiative des PPPE depuis son lancement. Il réitérera ses demandes pour que les pays admissibles puissent bénéficier de cette aide le plus rapidement possible. Le Canada demandera en outre que l'on fasse preuve de la plus grande souplesse possible dans le cadre de l'initiative, de manière que tous les pays admissibles soient traités généreusement.

Mécanismes existants d'aide aux pays pauvres lourdement endettés

Banque mondiale

Prêts courants – La Banque mondiale débloque des crédits de l'IDA à des conditions très avantageuses, habituellement sous forme de prêts à échéance de 40 ans, et ce, sans intérêt.

Assouplissement de l'accès – Les pays qui déploient des efforts spéciaux pour éliminer leurs arriérés ou qui participent à des mécanismes élaborés de remboursement de la dette ont accès plus facilement aux ressources relativement rares de l'IDA.

La cinquième dimension – Les pays qui ne bénéficient que de l'aide de l'IDA et qui ont contracté des emprunts au-delà du taux du marché auprès de la BIRD reçoivent également des subventions annuelles de taux d'intérêt. Au cours des dernières années, ces subventions ont permis de réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis antérieurement par la BIRD, d'une moyenne de 6 p. 100 à moins de 1 p. 100.

Réduction de la dette des pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA – La BIRD offre des subventions (sans remboursement d'intérêt ni de capital) pour éliminer jusqu'à la totalité de la dette contractée par les pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA envers des banques commerciales. Jusqu'à présent, le mécanisme de la Banque mondiale a permis d'éliminer sans frais presque 3 milliards de dollars américains de dette de ces pays en développement envers des banques commerciales.

Fonds monétaire international

Surveillance des politiques – Dans certains pays, le FMI offre des conseils qui facilitent l'adoption de politiques jetant les bases d'une croissance économique durable et de la stabilité des prix. De façon plus générale, la surveillance du système monétaire mondial par le FMI vise à favoriser la croissance équilibrée du commerce mondial et la mise en œuvre d'un système de taux de change ordonné et stable.

Facilité d'ajustement structurel renforcée – La FASR constitue la principale source de financement de faveur offerte par le Fonds aux pays à faible revenu qui entreprennent des réformes économiques dans le cadre d'un programme du FMI. Compte tenu des défis particuliers que doivent relever ces pays, la FASR offre des prêts comportant des échéances plus longues et des taux d'intérêt sensiblement moins élevés que les mécanismes ordinaires du FMI.

Aide technique – Le FMI et la Banque mondiale offrent une aide technique appréciable aux pays à faible revenu pour les aider à raffermir leurs politiques de gestion de la dette.

ANNEXE 1

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1996

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accords de confirmation – total			28 284,52	14 952,81
Argentine	12 avril 1996	11 janvier 1998	720,00	107,00
Bulgarie	11 avril 1997	10 juin 1998	371,90	124,30
Corée	4 décembre 1997	3 décembre 2000	15 500,00	7 300,00
Djibouti	15 avril 1996	31 mars 1998	6,60	2,63
Égypte	11 octobre 1996	30 septembre 1998	271,40	271,40
El Salvador	28 février 1997	27 avril 1998	37,68	37,68
Estonie	17 décembre 1997	16 mars 1999	16,10	16,10
Hongrie	15 mars 1996	14 février 1998	264,18	264,18
Indonésie	5 novembre 1997	4 novembre 2000	7 338,24	5 136,77
Lettonie	10 octobre 1997	9 avril 1999	33,00	33,00
Roumanie	22 avril 1997	21 mai 1998	301,50	180,90
Thaïlande	20 août 1997	19 juin 2000	2 900,00	1 100,00
Ukraine	25 août 1997	24 août 1998	398,92	253,86
Uruguay	20 juin 1997	19 mars 1999	125,00	125,00
Accords de MEDC – total			11 046,90	5 701,02
Algérie	22 mai 1995	21 mai 1998	1 169,28	253,28
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	9 décembre 1999	58,50	33,35
Croatie	12 mars 1997	11 mars 2000	353,16	324,38
Gabon	8 novembre 1995	7 novembre 1998	110,30	49,63
Jordanie	9 février 1996	8 février 1999	238,04	59,18
Kazakhstan	17 juillet 1996	16 juillet 1999	309,40	309,40
Moldova	20 mai 1996	19 mai 1999	135,00	97,50
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	454,92	417,01
Panama	10 décembre 1997	9 décembre 2000	120,00	110,00
Pérou	1 ^{er} juillet 1996	31 mars 1999	300,20	139,70
Philippines	24 juin 1994	31 janvier 1998	791,20	245,95
Russie	26 mars 1996	25 mars 1999	6 901,00	3 564,74
Yémen	29 octobre 1997	28 octobre 2000	105,00	96,90

Accords de prêt du FMI en vigueur au 31 décembre 1996 (suite)

Membre	Date de l'accord	Échéance	Montant approuvé	Solde inutilisé
			(en millions de DTS)	
Accords de FASR – total			4 189,23	2 071,71
Arménie	14 février 1996	13 février 1999	101,25	50,63
Azerbaïdjan	20 décembre 1996	19 décembre 1999	93,60	38,02
Bénin	28 août 1996	27 août 1999	27,18	18,12
Bolivie	19 décembre 1994	9 septembre 1998	100,96	16,82
Burkina Faso	14 juin 1996	13 juin 1999	39,78	19,89
Cameroun	20 août 1997	19 août 2000	162,12	135,10
Congo	28 juin 1996	27 juin 1999	69,48	55,58
Éthiopie	11 octobre 1996	10 octobre 1999	88,47	73,72
Géorgie	28 février 1996	27 février 1999	166,50	55,50
Ghana	30 juin 1995	29 juin 1998	164,40	109,60
Guinée	13 janvier 1997	12 janvier 2000	70,80	47,20
Guinée-Bissau	18 janvier 1995	24 juillet 1998	10,50	2,36
Guyane	20 juillet 1994	17 avril 1998	53,76	–
Haïti	18 octobre 1996	17 octobre 1999	91,05	75,88
Kenya	26 avril 1996	25 avril 1999	149,55	124,63
Kirghizistan	20 juillet 1994	31 mars 1998	88,15	–
Macédoine (ERY)	11 avril 1997	10 avril 2000	54,56	36,37
Madagascar	27 novembre 1996	26 novembre 1999	81,36	54,24
Malawi	18 octobre 1995	17 octobre 1998	45,81	15,27
Mali	10 avril 1996	9 avril 1999	62,01	20,67
Mauritanie	25 janvier 1995	13 juillet 1998	42,75	–
Mongolie	30 juillet 1997	29 juillet 2000	33,39	27,83
Mozambique	21 juin 1996	20 juin 1999	75,60	37,80
Niger	12 juin 1996	11 juin 1999	57,96	28,98
Ouganda	10 novembre 1997	9 novembre 2000	100,43	80,34
Pakistan	20 octobre 1997	19 octobre 2000	682,38	568,65
Sénégal	29 août 1994	12 janvier 1998	130,79	–
Sierra Leone	28 mars 1994	4 mai 1998	101,90	5,06
Tanzanie	8 novembre 1996	7 novembre 1999	161,59	74,47
Tchad	1 ^{er} septembre 1995	31 août 1998	49,56	16,52
Togo	16 septembre 1994	29 juin 1998	65,16	21,72
Yémen	29 octobre 1997	28 octobre 2000	264,75	220,75
Zambie	6 décembre 1995	5 décembre 1998	701,68	40,00
Total			43 520,65	22 725,54

ANNEXE 2

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA –

Exercice de 1997 (1^{er} juillet 1996 au 30 juin 1997)

	Banque mondiale	IDA	Total	
	Montant	Montant	Nombre	Montant
	(en millions de \$US)			
Par région				
Afrique	56,0	1 680,7		1 736,7
Asie de l'Est et Pacifique	4 074,4	791,6		4 866,0
Asie du Sud	626,5	1 385,1		2 011,6
Europe et Asie centrale	4 560,9	439,9		5 054,8
Amérique latine et Caraïbes	4 437,5	125,2		4 562,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	769,6	145,2		914,8
Total	14 524,9	4 621,7		19 146,6
Par objet				
Agriculture	2 810,6	735,9		3 546,5
Approvisionnement en eau et assainissement	380,4	302,4		682,8
Démographie, santé et nutrition	245,8	694,1		939,9
Développement urbain	646,1	162,3		808,3
Éducation	762,3	255,1		1 017,4
Énergie électrique et autres sources d'énergie	1 613,4	275,8		1 889,2
Environnement	22,5	224,2		246,7
Finances	993,7	201,1		1 194,8
Gestion du secteur public	729,7	190,2		919,9
Industrie	145,0	50,5		195,5
Mines et autres secteurs d'extraction	300,0	21,4		321,4
Pétrole et gaz naturel	114,0	21,6		135,6
Secteurs divers	1 373,0	813,6		2 186,6
Secteur social	1 303,7	66,5		1 370,2
Télécommunications	–	–		–
Transports	3 084,7	607,0		3 691,7
Total	14 524,9	4 621,7		19 146,6

ANNEXE 3

Prêts de la Banque mondiale et crédits de l'IDA aux pays en développement

	Banque mondiale		IDA		Total	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
(en millions de \$US)						
Par exercice¹						
Jusqu'en 1968	549	11 418,1	116	1 831,8	665	13 249,9
Total 1969-1973	374	8 917,8	273	3 931,6	647	12 849,4
Total 1974-1978	666	24 372,3	376	7 947,4	1 042	32 319,7
Total 1979-1983	711	44 908,0	518	16 368,1	1 229	61 276,1
1983-84	129	11 947,2	106	3 575,0	235	15 522,2
1984-85	131	11 356,3	105	3 028,1	236	14 384,4
1985-86	131	13 178,8	97	3 139,9	228	16 318,7
1986-87	127	14 188,2	108	3 485,8	235	17 674,0
1987-88	118	14 762,0	99	4 458,7	217	19 220,7
1988-89	119	16 433,2	106	4 933,6	225	21 366,8
1989-90	121	15 179,7	101	5 522,0	222	20 701,7
1990-91	126	16 392,2	103	6 293,3	229	22 685,5
1991-92	112	15 156,0	110	6 549,7	222	21 705,7
1992-93	122	16 944,5	123	6 751,4	245	23 695,9
1993-94	124	14 243,9	104	6 592,1	228	20 836,0
1994-95	134	16 852,5	108	5 699,2	242	22 521,8
1995-96	129	14 656,0	127	6 864,0	256	21 520,0
1996-97	141	14 525,0	100	4 622,0	241	19 147,0
Total	4 064	295 263,7	2 780	101 563,3	6 844	396 827

¹ Exercices financiers du Groupe de la Banque mondiale (1^{er} juillet au 30 juin).

ANNEXE 4

Dépenses des emprunteurs de la Banque mondiale et de l'IDA –

Biens et services canadiens au 30 juin 1997

	Banque mondiale	IDA	Total
	Montant	Montant	Montant
(en millions de \$US)			
Par année civile			
Jusqu'en décembre 1960	133,5	–	133,5
1961	8,2	–	8,2
1962	3,7	–	3,7
1963	5,6	7,4	13,0
1964	4,7	1,8	6,5
1965	5,4	2,7	8,1
1966	11,6	5,3	16,9
1967	13,2	14,7	27,9
1968	6,3	7,8	14,1
1969	4,4	11,0	15,4
1970	7,6	1,3	8,9
1971	11,1	2,2	13,3
1972	10,5	2,3	12,8
1973	12,4	5,1	17,5
1974	15,8	8,4	24,2
1975	22,1	15,0	37,1
1976	25,7	10,8	36,5
1977	34,5	4,8	39,3
1978	26,1	5,5	31,6
1979	44,4	8,1	52,5
1980	51,5	7,8	59,3
1981	94,3	14,5	108,8
1982	75,0	17,6	92,6
1983	82,3	26,9	109,2
1984	92,6	54,3	146,9
1985	94,3	39,7	134,0
1986	184,8	46,8	231,6
1987 (janvier - juin)	92,8	23,4	116,2
Par exercice financier (1^{er} juillet – 30 juin)			
1988	182,1	47,4	229,5
1989	197,0	45,0	242,0
1990	164,0	41,0	205,0
1991	139,0	34,0	173,0
1992	131,0	38,0	169,0
1993	151,0	41,0	192,0
1994	115,0	69,0	184,0
1995	123,0	48,0	171,0
1996	169,0	56,0	225,0
1997	113,0	42,0	155,0
Total	2 609,0	781,0	3 390,0
Pourcentage du total des dépenses	2,32	1,83	2,18
Pourcentage des dépenses de l'exercice de 1997	3,14	2,33	2,87

